

95.004

**Message
concernant le financement des activités
de la fondation Pro Helvetia de 1996 à 1999**

du 18 janvier 1995

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, en vous proposant de l'adopter, un projet d'arrêté fédéral concernant le financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 1996 à 1999.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

18 janvier 1995

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Villiger

Le chancelier de la Confédération, Couchepin

Condensé

En vertu de l'article 3, 1^{er} alinéa, de la loi fédérale du 17 décembre 1965 concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447.1), la Confédération aide Pro Helvetia à remplir sa mission culturelle en Suisse et à l'étranger en lui allouant des contributions annuelles dont le montant est en principe fixé tous les quatre ans dans un arrêté fédéral simple.

La présente période de subventionnement arrive à échéance le 31 décembre 1995. Nous vous soumettons donc un nouvel arrêté, qui prévoit d'allouer à la fondation, pour la période de subventionnement de 1996 à 1999, des crédits correspondant aux montants inscrits dans le plan financier de la Confédération, soit 118 millions de francs en tout. Par rapport à la période précédente, cela signifie une augmentation de 13 millions de francs, qui couvre le renchérissement.

1 Partie générale

11 Le point de la situation

En vertu de la loi fédérale du 17 décembre 1965 concernant la fondation Pro Helvetia (RS 447.1), les aides financières que la fondation reçoit pour accomplir les tâches que la loi lui assigne sont en principe fixées tous les quatre ans par un arrêté fédéral simple (art. 3). L'actuelle période de subventionnement arrive à échéance le 31 décembre 1995. Le projet d'arrêté que nous vous soumettons concerne le financement de Pro Helvetia de 1996 à 1999. Il doit lui permettre de poursuivre ses activités d'encouragement de la culture en Suisse et à l'étranger.

Dans le cadre du système quadriennal de financement de la fondation, quatre messages relatifs à cette question vous ont déjà été soumis précédemment (FF 1980 II 109, 1983 II 681, 1987 I 933, 1991 I 1425). Nous nous bornerons dans celui-ci à exposer le programme de la fondation et ses besoins pour les années qui viennent. Pour des informations détaillées sur la structure et sur l'histoire de Pro Helvetia, veuillez vous reporter à nos messages précédents, et en particulier à celui de 1980.

12 La culture et la politique culturelle aujourd'hui

Deux questions ont, ces derniers temps, dominé les débats dans le domaine de la politique culturelle: le projet d'article constitutionnel sur la culture, mis en votation fédérale le 12 juin 1994, et les sévères restrictions budgétaires qui, à tous les échelons politiques, ont frappé le secteur culturel suite à la détérioration des finances publiques.

Le projet d'ancrer la promotion culturelle dans la constitution fédérale a échoué le 12 juin 1994. Approuvé par la majorité du peuple, il s'en est fallu de peu qu'il obtienne la majorité des cantons. Comme l'analyse officielle de la votation l'a montré, cet échec est dû à une pluralité de facteurs, qui ne relèvent que partiellement de la politique culturelle. De cette analyse il ressort surtout que le résultat de la votation ne peut en aucun cas être interprété comme un désaveu à l'égard de la culture ou à l'égard de la politique culturelle de la Confédération. Même les opposants au projet, dans leur majorité, n'ont pas remis en question l'importance fondamentale de la culture. L'importance de la promotion culturelle, que le peuple aurait souhaité voir s'étendre à tous les secteurs de l'activité culturelle, n'a pas non plus été remise en cause.

Le rejet de l'article culturel a été une grosse déception pour les personnes qui s'occupent de culture. Durement frappées par les restrictions budgétaires, menacées d'isolement par rapport à l'étranger, elles se sont senties privées même du soutien et de la reconnaissance morale qu'elles espéraient.

La culture, qui a été l'une des premières à souffrir des mesures d'économies décidées par les pouvoirs publics, se voit paradoxalement assigner depuis quelque temps d'importantes missions au plan politique. On répète volontiers, dans le

débat politique, que la culture doit jouer un rôle déterminant pour améliorer la compréhension entre nos communautés culturelles et pour résoudre la crise d'identité que traverse la Suisse. On attend de la culture, et des gens qui s'occupent de culture, qu'ils contribuent à faciliter nos relations internationales et à construire une image favorable de la Suisse. S'il est vrai qu'une vie culturelle riche peut avoir des effets salutaires dans tous ces domaines, nous nous gardons pour notre part de vouloir, politiquement, mettre la culture à une place qui n'est pas la sienne. Ce qui compte, selon nous, c'est de mettre en lumière la valeur, la richesse et les potentialités propres de la culture.

L'une des tâches de Pro Helvetia, celle qui consiste à entretenir nos relations culturelles avec l'étranger, mérite particulièrement d'être relevée. On sait en effet que, dans le contexte notamment de l'intégration européenne, la Suisse se trouve dans une situation qui n'est pas sans problème. C'est pourquoi il importe de faire connaître et comprendre en dehors de nos frontières les valeurs culturelles et les particularités de notre pays. De même que les frontières politiques entre Etats ne coïncident généralement pas avec les frontières économiques et culturelles, de même le langage de la culture ne se confond pas avec celui de la politique. La culture n'a-t-elle pas souvent prouvé sa capacité à lever des barrières qui paraissaient infranchissables? n'a-t-elle pas démontré son pouvoir de dire des choses qui autrement n'auraient pas pu se dire?

13 Requête de la fondation pour la période de 1996 à 1999

Pro Helvetia a présenté le 26 septembre 1994 au Département fédéral de l'intérieur sa requête pour les années 1996 à 1999. Divisé en trois parties, ce document commence par situer le travail et la mission légale de la fondation dans le contexte général de la politique culturelle, il décrit ensuite les activités de chaque division du Conseil de fondation, il motive enfin ses prétentions financières et ses besoins en personnel.

Comme nous l'avons fait dans notre message du 18 mars 1991, qui concernait le financement de la fondation de 1992 à 1995, nous vous remettons en annexe la requête de Pro Helvetia. On y trouve, en plus de l'exposé des activités de la fondation, des réflexions et des appréciations de ses responsables sur des questions de politique culturelle. Elle constitue de ce fait une base de décision importante.

131 Examen de la requête de Pro Helvetia

Dans sa requête, Pro Helvetia analyse les conséquences du vote du 12 juin 1994 sur ses activités. La fondation estime, malgré le résultat malheureux du vote, sortir renforcée du «processus de réflexion» auquel il a donné lieu. Elle constate que, malgré tout le scepticisme des adversaires du projet, son existence n'a jamais été sérieusement remise en question. Pour notre part, nous partageons entièrement cette appréciation. Il est de fait que Pro Helvetia, fondation de droit public de la Confédération, jouit d'une haute estime en Suisse et à l'étranger, auprès des

milieux culturels, parmi les hommes et les femmes politiques, et auprès des autorités publiques. Cette reconnaissance générale prouve l'utilité de l'institution, et témoigne de la maîtrise avec laquelle elle exerce ses activités.

Pro Helvetia montre de manière convaincante que, dans le domaine de la *sauvegarde du patrimoine culturel*, elle est toujours plus sollicitée. L'insuffisance des ressources locales pousse en effet bien des requérants à rechercher «plus haut» l'aide complémentaire dont ils ont besoin.

Dans le domaine complexe et très discuté de la *culture populaire*, Pro Helvetia s'est fixé une ligne de conduite claire. Elle souligne que l'encouragement des cultures populaires présuppose une analyse différenciée de la vie culturelle de notre pays. Elle n'ignore pas les impasses dans lesquelles pourrait conduire une conception par trop simpliste de la notion de culture populaire. Enfin elle indique, à l'aide d'exemples concrets, les voies par lesquelles elle s'efforce d'apporter aux cultures populaires un soutien véritable, adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Dans le domaine de l'*encouragement de la création contemporaine*, Pro Helvetia veut continuer à l'avenir de développer son rôle d'intermédiaire. Il est certain en effet – et c'est l'un des enseignements du vote du 12 juin 1994 – que c'est là une tâche essentielle de toute promotion culturelle. Autre tâche non moins importante: encourager les formes d'expression nouvelles, peu connues du public, qui par nature sont souvent difficiles à comprendre – et plus encore à faire comprendre aux autres. La fondation entend poursuivre avec détermination son travail dans ce domaine, et nous lui exprimons notre soutien. Ce n'est pas une mince affaire, en effet, que de maintenir un bon équilibre entre la promotion de la culture dans son ensemble et l'encouragement, tout aussi important, des forces créatives les plus novatrices.

Pro Helvetia ne pouvait guère présenter ses activités dans le domaine des *échanges culturels en Suisse* sans aborder le thème de la «barrière de röstis». Après le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE, la fondation a été de toute part appelée à «faire quelque chose». Il est bien clair que Pro Helvetia n'a ni la possibilité ni les moyens financiers de résoudre à elle seule ces problèmes, mais elle fait remarquer avec raison qu'il faut entretenir sans relâche les échanges culturels si l'on veut assurer la bonne santé des relations entre nos communautés culturelles, et que, une fois que ces relations se sont détériorées, il est un peu tard pour agir. Pro Helvetia considère qu'il est urgent de faire de gros efforts dans deux domaines: d'une part celui de la traduction, qui revêt une importance vitale pour notre pays quadrilingue, et qu'elle est «la seule instance suisse à soutenir systématiquement», et d'autre part celui de l'information. Pro Helvetia voudrait développer ses activités d'information dans toutes les régions du pays afin d'apporter une contribution décisive à la bonne entente entre nos cultures. Son savoir-faire, et la vue d'ensemble qu'elle a sur le monde culturel suisse, la prédestinent en effet à cette tâche.

Les *relations culturelles avec l'étranger* sont sans doute le secteur d'activité le plus connu de la fondation. De fait, ses activités à l'étranger absorbent «près des deux tiers du potentiel de la fondation». Pro Helvetia a fait de gros efforts, ces derniers temps, pour développer des coopérations ciblées avec d'autres institutions de façon à employer le plus rationnellement possible les moyens et les ressources

dont elle dispose. On peut notamment mentionner à cet égard l'accord passé le 23 janvier 1992 entre Pro Helvetia et le DFAE, qui a permis de renforcer et de mieux cibler leur coopération. A ce propos, il faut rappeler aussi que, dans le domaine culturel, la coopération avec la fondation est pour les représentations diplomatiques suisses à l'étranger une nécessité, du point de vue financier surtout, dans la mesure où celles-ci ne disposent pas de budget spécifique à cet effet. Il reste que les espoirs qu'on place dans Pro Helvetia vont souvent au-delà de ses possibilités réelles (notamment sur le plan financier). Songeons en particulier aux défis culturels nouveaux qu'impliquent pour notre pays le développement des interdépendances à l'échelle planétaire. Il est évident que nos relations culturelles avec l'étranger ne peuvent plus se limiter à l'Europe. Au plan économique et politique, c'est depuis longtemps un truisme. Il faut maintenant, dans le domaine culturel aussi, prendre acte de cette réalité et agir en conséquence. La mobilité et les conquêtes technologiques ont, dit-on, rendu le monde petit. Mais, mesuré à notre capacité à dialoguer avec les gens d'autres cultures et d'autres continents, ce même monde paraît encore immense et insaisissable. D'où l'importance des rencontres et des échanges culturels. Nous approuvons par conséquent la volonté de Pro Helvetia d'entretenir et de renforcer ses contacts avec l'Europe centrale et orientale, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Nous l'avons dit plus haut, la deuxième partie du texte présenté par Pro Helvetia à l'appui de sa requête est consacrée aux activités de ses différentes divisions. Ces divisions sont les suivantes: arts visuels, musique, littérature, théâtre/danse, éducation des adultes/animation culturelle/culture populaire, réseaux, communication/cinéma.

L'aperçu qui nous est donné de ces activités renforce le constat fondamental qui sous-tend la requête de Pro Helvetia, à savoir que les exigences auxquelles elle est soumise ne cessent de croître. Les responsables de chaque division s'efforcent d'adapter constamment leurs activités aux réalités nouvelles. Il leur faut tenir compte – par exemple dans le domaine des arts visuels – des techniques et formes d'expression nouvelles qu'utilisent les artistes. Dans d'autres domaines, c'est l'évolution de la société qui appelle des efforts nouveaux, sans lesquels des pans entiers de la culture risqueraient de décliner. En littérature, par exemple, le soutien à la création ne suffit plus, il faut soutenir aussi, et toujours plus, la diffusion du livre et de la lecture, si l'on veut empêcher que les médias électroniques ne finissent par étouffer dans le public toute culture littéraire. Il convient ensuite de tenir compte des réalités sociales spécifiques à notre pays – par exemple les rapports entre l'Etat et les régions. Ces réalités aussi évoluent, appellent des stratégies nouvelles, et requièrent souvent des moyens financiers accrus. Enfin, nous l'avons dit plus haut, des exigences nouvelles résultent d'évolutions au plan mondial. Elles aussi requièrent de la fondation une souplesse et une adaptabilité constamment renouvelées.

Pro Helvetia n'est certes pas la seule institution qui ait à tenir compte d'une réalité en pleine évolution. Toute entreprise, quelle qu'elle soit, doit faire preuve de flexibilité, surtout dans la période de récession que nous traversons actuellement. Mais il ne faut pas oublier que la notion de flexibilité, qui dans le domaine économique signifie généralement l'abandon de toute valeur ancienne au profit de valeurs nouvelles, est dans bien des cas inadaptée, voire dangereuse, dans le

domaine culturel. En ce domaine les choses anciennes gardent leur valeur: il faut tenir compte des évolutions nouvelles, et les encourager, sans pour autant négliger ce qui existe. Pro Helvetia est constamment confrontée à cette réalité, comme le montrent abondamment les exemples concrets qu'elle présente dans sa requête.

Disons pour résumer que la requête de Pro Helvetia donne une idée complète et impressionnante de la diversité de ses activités. Ses considérations de politique culturelle font ressortir l'important potentiel que la fondation, telle qu'elle est structurée, et grâce à la large représentativité de ses différentes divisions, est parvenue à maîtriser et à mettre en œuvre. Tout cela prouve que Pro Helvetia est bien plus qu'un simple organe de distribution de subventions.

132 Prétentions financières

Les prétentions financières de Pro Helvetia s'appuient sur les tâches que la loi lui assigne. Ces tâches sont nombreuses, et les réalités actuelles lui en imposent de nouvelles. Pro Helvetia estime ne plus pouvoir les remplir que de façon lacunaire si elle n'est pas dotée de moyens supplémentaires. Réaffirmant avec force la fonction fondamentale de la culture dans notre société, la fondation rappelle qu'encourager la culture, c'est œuvrer au maintien d'une communauté vivante, vigilante et dynamique.

Pour la période de 1996 à 1999, la fondation chiffre ses besoins financiers à 144 millions de francs, soit 36 millions par an en moyenne.

Les prétentions de la fondation nous paraissent tout à fait compréhensibles et légitimes si l'on considère l'ensemble des données sur lesquelles elles se fondent. Vu le prix que nous attachons aux activités de Pro Helvetia, et comme nous partageons dans une large mesure ses analyses en matière de politique culturelle et de promotion culturelle, nous pourrions souscrire à sa demande d'augmentation de crédits si le contexte financier était différent. Mais aujourd'hui le devoir prioritaire de la Confédération est d'assainir ses finances, ce qui suppose des efforts d'économie supplémentaires. Ce qui est souhaitable doit une fois de plus céder le pas à ce qui est faisable.

Nous proposons en conséquence d'allouer les crédits suivants à la fondation pour la période de 1996 à 1999:

1996	28 millions de francs,
1997	29 millions de francs,
1998	30 millions de francs,
1999	31 millions de francs.

La fondation se verrait ainsi allouer un montant net de 118 millions de francs pour les quatre prochaines années, ce qui représente 26 millions de francs de moins que ce qu'elle propose mais constitue tout de même une augmentation de 13 millions de francs par rapport à la dernière période quadriennale.

133 Prétentions en matière de personnel

Dans sa requête, la fondation sollicite 14,6 postes supplémentaires. Elle motive ce renforcement d'effectifs d'une part par l'augmentation du nombre de demandes

de subventions qu'elle traite, augmentation qui, comme nous l'avons vu plus haut, pourrait être en partie liée aux réductions des budgets culturels communaux et cantonaux, qui amènent les requérants à se tourner vers l'échelon «supérieur». La fondation invoque d'autre part le fait que, à cause des mesures d'économie décidées à tous les niveaux et à cause des problèmes qui en résultent pour les créateurs, elle est toujours plus sollicitée pour ses conseils et ses activités de médiation.

Comme les moyens de la fondation ne peuvent à notre avis être sensiblement accrus vu l'état actuel des finances fédérales, l'augmentation d'effectifs demandée par la fondation est à considérer avec réserve. Sans vouloir minimiser la charge croissante qui pèse sur le personnel de Pro Helvetia, il faut rappeler que des problèmes d'effectifs semblables se posent aujourd'hui dans d'innombrables secteurs de l'administration, même s'il est vrai que la fondation peut faire valoir des circonstances particulières, comme par exemple le fait de ne pouvoir influencer sur la quantité de demandes qu'elle doit traiter. La fondation est d'ailleurs consciente que la maîtrise des frais administratifs est, en période d'austérité, un élément essentiel de la politique financière. Une hausse massive des effectifs, telle que la demande la fondation serait pour le moins mal comprise des artistes à qui l'on essaie d'expliquer qu'il est actuellement impossible d'augmenter sensiblement les crédits culturels. Du point de vue de la politique culturelle, il est inconcevable de renforcer le secteur administratif en donnant en même temps un tour de vis aux crédits destinés à la création. Le moment nous paraît donc mal choisi pour augmenter les effectifs de la fondation.

2 Partie spéciale

21 Commentaire du projet d'arrêté

Quant à sa forme, le projet est dans une large mesure identique à l'arrêté du 26 septembre 1991 (FF 1991 IV 193).

L'article premier fixe les subventions allouées à la fondation pour la période de 1996 à 1999. Les explications nécessaires sont données au chiffre 132 du présent message. On pourra aussi se référer aux observations de la fondation ci-annexées.

L'arrêté n'étant, en vertu de l'article 2, pas de portée générale, il n'est pas soumis au référendum facultatif (voir à ce propos l'art. 3, 1^{er} al., de la loi du 17 décembre 1965 concernant la fondation Pro Helvetia).

3 Conséquences

31 Conséquences financières

311 Pour la Confédération

Les dépenses proposées sont conformes à ce qui est prévu dans le plan financier de la Confédération pour la période de 1996 à 1999. Considérant l'état des finances fédérales, il n'est à notre avis pas possible d'augmenter les crédits dans les proportions, sensiblement plus élevées, requises par la fondation. Nous

estimons cependant que les sommes proposées sont une limite inférieure absolue au-dessous de laquelle la fondation ne serait plus en mesure de remplir les tâches qui lui sont confiées par la loi.

312 Pour les cantons et les communes

Le projet n'a pas de répercussions directes sur les cantons et les communes. Même si la fondation cherche à allouer ses moyens en complément de ceux d'autres bailleurs de fonds, il n'en découle pas pour autant d'obligations pour les services chargés de la promotion culturelle à l'échelon cantonal et communal.

32 Effets sur l'état du personnel

Le projet n'a pas de répercussions sur l'état du personnel. Nous avons examiné au chiffre 132 les exigences de la fondation sur ce point et avons expliqué pourquoi une augmentation des effectifs nous paraît inappropriée à l'heure actuelle.

33 Autres conséquences

Le projet n'aura pas de conséquences particulières sur d'autres services fédéraux s'occupant de questions culturelles.

4 Plan de la législature

Le projet est annoncé dans le plan de la législature de 1992 à 1996 (FF 1992 III 1).

5 Rapports avec le droit européen

Le projet est sans conséquence pour nos rapports avec le droit européen.

6 Constitutionnalité

En matière culturelle, la Confédération s'appuie sur des bases constitutionnelles expresses dans le domaine du cinéma (art. 27^{ter} cst.) et dans le domaine de la protection du paysage et des monuments historiques (art. 24^{sexies} cst.). Elle peut entretenir des relations culturelles avec l'étranger en vertu de sa compétence générale en matière de politique extérieure (voir en particulier art. 8 et art. 102, ch. 8 cst.). Après l'issue négative du vote populaire du 12 juin 1994 sur la création d'un article constitutionnel sur la culture, la Confédération demeure privée d'une compétence constitutionnelle de caractère général pour ses activités de promotion culturelle. Mais partant du principe que l'encouragement de la culture au sens large fait partie des tâches incombant à l'Etat, la Confédération pourra cependant à l'avenir poursuivre les activités qu'elle menait jusqu'ici en vertu d'une compétence non écrite, et continuer par là même d'allouer des aides financières à la fondation de droit public Pro Helvetia.

Pro Helvetia
Fondation suisse pour la culture

Requête 1996 - 1999

au Conseil fédéral

Contenu

1ère partie: Introduction générale

Remarque préliminaire

Le monde où nous vivons

Conséquences du 12 juin 1994

Maintenir le patrimoine spirituel

La culture populaire, notion ambiguë

Encourager la création contemporaine

Promouvoir les échanges culturels à l'intérieur du pays

Entretenir les relations culturelles avec l'étranger

Echanges culturels

Travail à l'intérieur et à l'étranger

Une tâche supplémentaire: la formation des adultes

Les ressources de la Fondation sont-elles suffisantes?

Les ressources humaines de la Fondation sont-elles suffisantes?

Combien de souhaits sont-ils souhaitables?

2ème partie: Les divers groupes

Arts visuels

Musique

Littérature

Théâtre/danse

Education des adultes, Animation culturelle, Culture populaire

Réseaux

Communication, Cinéma

3ème partie: Budget et personnel

Budget total

Budget pour l'intérieur

Budget pour l'étranger

Personnel

1ère partie

Remarque préliminaire concernant la 1ère partie

La première partie de la présente requête de Pro Helvetia au Conseil fédéral essaie de situer les priorités de la fondation dans un tour d'horizon de la politique culturelle; le mandat officiel de la fondation tient lieu de fil d'Ariane aux réflexions exprimées.

Le monde où nous vivons

Entre le "Message concernant l'octroi de contributions à la Fondation Pro Helvetia pour la période 1992-1995" du 18 mars 1991 et la présente requête pour les années 1996-1999, le monde a complètement changé. Certes, les mutations affectent en premier lieu les domaines politique, économique et financier; mais il s'agit en réalité de phénomènes culturels: notre pensée (disparition du schéma ami/ennemi datant de l'époque de la guerre froide), nos communications (évolution désordonnée et incertaine du secteur des médias), notre perception (dissolution de la "réalité" tangible en une virtualité impalpable), tous nos comportements sociaux subissent une refonte plus irréversible et radicale que la remise en question traditionnelle et presque familière de la dernière fin de siècle. Que, dans cette atmosphère d'incertitude et de crainte, les grands simplificateurs rassemblent les foules montre à quel point la culture doit réagir. Contre le populisme, il faut mobiliser l'esprit de finesse le plus subtil, la perception la plus sensible et la rigueur incorruptible du jugement intellectuel, bref, la culture.

Conséquences du 12 juin 1994

L'issue négative du vote sur l'inscription d'un article culturel dans la Constitution ne signifie pas qu'on rejette la culture. Selon leurs dires mêmes, la plupart des adversaires n'étaient pas opposés à la culture; ils avaient leur propre idée de la culture, droit fondamental d'une nation liée justement par la culture, ou avaient succombé, malgré les avertissements, aux voix des Cassandres qui prédisaient une culture officielle, la mise en place de baillis de la culture et une augmentation des dépenses. La méfiance profonde vis-à-vis de toute forme de culture incompréhensible et inconsommable d'emblée a aussi joué un rôle.

Le rejet de l'article culturel ne signifie pas non plus qu'on refuse à la Confédération le droit de soutenir la culture. Une majorité courte, mais nette, voulait même le renforcer, tandis qu'une bonne partie des non doit être comprise comme exprimant la satisfaction vis-à-vis du statu quo.

Pro Helvetia sort renforcée du processus de réflexion indispensable sur sa vocation culturelle et voit son travail confirmé. Malgré le (trop) grand nombre de personnes déçues d'avoir vu leur requête repoussée parce que les finances ne suffisent nullement à soutenir tout ce qui en serait digne, et bien que les

adversaires de l'article culturel aient fait flèche de tout bois, Pro Helvetia n'a jamais été remise sérieusement en question.

Si la Fondation Pro Helvetia n'existait pas, il serait grand temps de l'inventer! Notre pays a besoin d'une institution autonome qui représente toutes les régions et tous les secteurs de la culture, qui prenne ses décisions sur la seule base de critères professionnels, qui soutienne les minorités et mette en oeuvre une notion dynamique des échanges culturels.

Tout cela, Pro Helvetia le fait. Même après les coupures disproportionnées de 25% en 1992, la Fondation a prouvé qu'elle est capable, dans les conditions les plus difficiles, de s'adapter aux circonstances et de trouver de nouvelles stratégies, de nouvelles formes d'aide, grâce à une planification souple.

Pro Helvetia se base sur une loi, la Loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia du 17 décembre 1965. Nous allons en considérer les quatre objectifs à la lumière de ce qui vient d'être dit.

Maintenir le patrimoine spirituel (article 2a)

N'oublions pas que Pro Helvetia soutient des projets, c'est-à-dire la confrontation des créateurs contemporains avec la tradition. Elle n'est responsable ni des structures ni des infrastructures, même si la démarcation est parfois difficile à faire.

Dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine, Pro Helvetia est sollicitée toujours plus, et très instamment. Les ressources locales tarissent. Là où elles ne sont pas tout bonnement insuffisantes, elles parviennent tout juste à entretenir les infrastructures, mais non à s'attaquer aux contenus, ce qui serait leur tâche primordiale.

Au cours de la période de contributions 1996-1999, les tâches de sauvegarde du patrimoine vont s'accumuler de façon inhabituelle: festivités de 1998, éventuelle exposition nationale, participation indispensable à des manifestations internationales telles que les expositions universelles, Europalia, etc., tout cela implique un travail de sauvegarde sérieux et continu. On ne saurait mettre en vitrine ce qu'on n'a pas en magasin!

L'article 2a impose à Pro Helvetia de tenir particulièrement compte de la culture populaire. Comme cette formule provoque souvent des malentendus, voire des abus, nous y consacrons un chapitre spécial.

La culture populaire, notion ambiguë

Par culture populaire, nous entendons tous les aspects de la conduite de l'existence quotidienne, aujourd'hui et autrefois, ainsi que son expression créative. La vie quotidienne de toutes les couches de la population, non pas seulement celle de la couche relativement mince qui voudrait accaparer cette notion pour elle seule. Il serait d'ailleurs judicieux de parler de cultures populaires au pluriel et non au singulier (ce qui n'est possible qu'au prix d'une mystification). Il s'agit aussi d'être très prudent dans l'emploi de l'attribut "suisse".

Nous avons toujours tendance à ne délimiter les cultures populaires que par la géographie, ce qui conduit à des impasses. Ainsi la musique "populaire"

courante est plutôt l'affaire de milieux citadins et des médias, alors que la campagne produit d'excellents groupes de rock qui perpétuent la tradition de la musique live. Là aussi, il serait plus judicieux de trancher horizontalement que verticalement - ce qu'implique justement la notion de "couches" sociales.

Dans ce domaine, des notions claires rendent service. Il faut distinguer en particulier la culture "populaire" de celle des "amateurs". La culture savante n'est pas plus l'apanage des professionnels (certains des plus grands artistes de ce siècle étaient des amateurs) que la culture populaire n'équivaut à celle des amateurs. La culture populaire compte de nombreux professionnels, tandis que, dans tous les domaines, les professionnels collaborent de plus en plus avec les amateurs.

Pour Pro Helvetia, le critère décisif restera celui de la qualité, tel que l'appliquent les experts du Conseil de fondation. Là-dessus il faut rester inflexible, bien qu'un nombre croissant de requérantes et de requérants essaie de se soustraire à cette exigence en invoquant le passage de l'article 2a concernant la culture populaire, où, parallèlement, l'obligation qui n'est pas stipulée, mais qui va de soi: celle de respecter les minorités. Donc: la qualité avant tout! Ce n'est qu'une fois ce critère rempli que l'on tiendra compte d'autres facteurs. Toute autre attitude nuit en fin de compte à ceux-là mêmes qui doivent être protégés.

Dans le secteur "formation des adultes", la culture populaire est soutenue massivement sous forme de

- connaissance du pays, traitant l'histoire d'une communauté, ses aspects géographiques et naturels;
- protection des sites et de la nature, en encourageant les mesures de sensibilisation vis-à-vis de la sauvegarde des biens naturels et culturels;
- encouragement au dialecte, par l'étude et l'observation des dialectes des quatre langues nationales ainsi que de leur expression culturelle.

Dans la musique, on observe deux évolutions complémentaires: d'une part on revient aux sources en soignant particulièrement l'aspect historique, de l'autre on abat les cloisons traditionnelles. En jouant ensemble, des musiciens de souches diverses donnent un nouveau sens à la musique "populaire".

C'est dans le groupe théâtre et danse, où les requêtes émanant de théâtres d'amateurs, de groupes de danse non professionnels et d'organiseurs de festivals affluent, qu'il est le plus difficile de soutenir la culture populaire. La difficulté tient d'ailleurs moins à une notion élitiste de la culture qu'au fait que, vu l'écart entre le nombre des tâches et le budget global de la Fondation qui équivaut à peu près à la moitié de celui de l'opéra de Zurich, on ne peut abandonner le critère du professionnalisme. Les responsables ne veulent pas tomber dans l'arbitraire le plus complet. On ne peut soutenir la culture populaire que quand elle répond aux hautes exigences de qualité et qu'elle est menée de façon professionnelle, comme c'est le cas des troupes de théâtre populaire novatrices, où des équipes de professionnels collaborent avec les amateurs.

Encourager la création contemporaine (article 2b)

La Suisse a des relations difficiles avec ses artistes - plus difficiles que bien des pays étrangers. On l'a vu lors de la discussion sur le pavillon de Séville et à l'issue du scrutin du 12 juin 1994. La fonction de séismographe, l'aspect rebelle - mais

aussi ludique et fantaisiste - de l'art ne sont pas reconnus d'utilité publique. D'autre part, quand ces éléments font défaut, l'art s'effondre dans le kitsch.

Que signifie cela pour Pro Helvetia? - Que la Fondation doit augmenter ses efforts d'intermédiaire pour susciter la compréhension, mais aussi défendre son autonomie, aux seuls termes de la loi fédérale et des lois immanentes de la culture.

Dans les débats parlementaires, les médias et les discussions sur les coupes budgétaires, on affirme toujours qu'"on pourrait encore très bien se passer de telle ou telle chose". Quand on veut en savoir plus, ce sont toujours les autres qui sont visés, et la haine de ce qui provoque, de ce qui dérange, éclate au grand jour.

La variété des angles d'attaque de la critique prouve au fond que Pro Helvetia a généralement raison. La Fondation est tenue de soutenir la création contemporaine dans toute sa diversité, de la base au sommet. Si elle a quelque chose à se reprocher, c'est de manquer souvent d'audace. Cela est compréhensible: depuis qu'à la suite des coupes disproportionnées, les fonds ne suffisent pas à soutenir ce qui mérite manifestement de l'être, la volonté d'aider ce qui exige au préalable de nouvelles techniques, de nouvelles optiques, de nouvelles philosophies, a faibli. Une civilisation qui néglige son potentiel d'innovation tourne au musée et perd finalement son actualité. L'indiscutable principe de subsidiarité a aussi des conséquences négatives. La Fondation est tenue de - et tient à - s'appuyer "sur les forces vives des cantons, des différentes régions linguistiques et des divers milieux culturels" (article 2b). Mais qu'advient-il là où ces forces diminuent et s'épuisent? Il faudra bien, bon gré mal gré, que Pro Helvetia réagisse moins et agisse davantage, si l'on ne veut pas que des régions entières dépérissent - et cela au nom même du fédéralisme et de la diversité culturelle, auxquels elle reste attachée indéfectiblement.

Promouvoir les échanges culturels à l'intérieur du pays (article 2c).

La promotion "des échanges culturels entre les différentes régions et les milieux divers" retrouve toujours son actualité quand les tensions politiques s'aggravent. Après le 6 décembre 1992, la Fondation a été sollicitée de toute part de "faire quelque chose". Le 12 juin 1994 a montré qu'il n'y a pas que le "fossé de röstli", mais que notre "broken landscape" (paysage brisé - William Turner) accuse sans cesse de nouvelles failles.

Nous sommes toujours en retard sur l'évolution. La culture n'est pas une lampe de secours qu'on va chercher dans le cagibi quand il y a court-circuit. Comme médicament, elle n'a qu'une valeur modeste, alors qu'elle est - ou plutôt serait - le meilleur moyen de rester en bonne santé. Ce n'est que grâce à elle et aux échanges perpétuels qu'il sera possible d'entretenir la compréhension mutuelle, donc de fonder une identité.

A cette tâche, Pro Helvetia consacre un bon tiers de ses ressources - pour autant qu'une telle répartition ait encore un sens, comme on le verra. Dans tous les domaines, les projets qui favorisent les échanges interculturels, la connaissance et la tolérance mutuelle sont traités en priorité - dans le cadre de nos possibilités. On ne cachera pas que les requérants essaient de plus en plus de compenser la qualité défectueuse de leur projet en en soulignant l'aspect interculturel. Là

aussi, pourtant, nous ne nous départirons pas de notre exigence de qualité. Il devrait d'ailleurs aller de soi qu'on ne propose pas d'échanger une marchandise de moindre valeur.

Dans ce contexte, deux groupes doivent assumer des tâches supplémentaires.

Le groupe littérature et sciences humaines devrait développer ses contributions à la traduction. Ce domaine n'est pas seulement le parent pauvre de Pro Helvetia, mais de toute la Suisse. Cela est d'autant plus surprenant que l'on pourrait s'attendre à ce que, dans un pays quadrilingue, on ait une conscience plus aiguë de la nécessité des traductions. A une époque de multiculturalisme croissant, avec les problèmes qui en résultent, l'encouragement de la traduction est donc une tâche prioritaire de politique culturelle. Or Pro Helvetia est la seule instance suisse à soutenir systématiquement la traduction. Ni le Fonds national ni les hautes écoles ne s'en chargent - et rien n'indique que cela pourrait changer. En clair, cela signifie que beaucoup d'ouvrages - du traité scientifique au livre d'enfant - ne sont pas publiés dans les autres langues du pays - sans parler de celles de l'étranger - parce que les éditeurs sont incapables d'en couvrir seuls tous les frais. Quand on songe quel outil efficace et important la traduction représente dans les échanges culturels, il faut admettre que la situation actuelle est précaire. C'est à Pro Helvetia de monter à la brèche et de recevoir les fonds nécessaires. Il est insupportable de penser que, dans notre petit pays, les meilleures productions de l'esprit ne sont pas automatiquement accessibles à chacun dans toutes les langues.

Quant au groupe communication, il faut qu'il puisse développer son mandat d'information à l'intérieur du pays. Il s'agit bien sûr toujours de rédiger et diffuser des communiqués de presse. Mais il faut aussi profiter de l'installation de l'Antenne romande à Genève et de la présence de l'Antenne tessinoise à Zurich pour informer régulièrement et massivement toutes les régions du pays.

L'ample rapport d'activité de la Fondation continue à offrir aux parlementaires, aux autorités, aux médias et aux artistes la clarté qu'ils apprécient. Qui le consulte pourra toujours apprendre quel(le)s artistes de Suisse défendent tels projets. Il faut redoubler de présence dans les médias: en plus des manifestations habituelles telles que la conférence de presse annuelle, l'information des médias lors des Journées du cinéma de Soleure, la journée portes ouvertes de Carouge et la réception au festival du cinéma de Locarno, il s'agit d'établir avec les médias de chez nous de nouvelles occasions de contact où soient présentées les activités de tel secteur déterminé.

Nos propres publications représentent un instrument précieux, très estimé à l'étranger, mais malheureusement méconnu chez nous. Pro Helvetia dispose actuellement d'une documentation impressionnante et presque complète sur la culture en Suisse. Or les moyens suffisent à peine à la tenir à jour; il faudra donc disposer de fonds supplémentaires pour la diffuser et l'exploiter.

Entretenir les relations culturelles avec l'étranger (article 2d)

Le travail à l'étranger accapare près des deux tiers du potentiel de la Fondation. Les espoirs qu'on place en Pro Helvetia sont vagues et parfois contradictoires.

- Impresario: plusieurs artistes voient en Pro Helvetia une agence officielle gratuite, chargée de promouvoir et de financer leurs contacts à l'étranger.
- Promotion: on croit souvent que Pro Helvetia existe pour faire connaître, voire rendre célèbres les artistes et groupes suisses.

- Propagande: on exige en outre de plus en plus que Pro Helvetia recoure aux méthodes agressives de la publicité, de façon à exporter de Suisse autant de culture que possible.
- Documentation et traduction: Pro Helvetia est aussi considérée comme centre de documentation et de traduction (tâche qui, en Allemagne, n'incombe pas au Goethe-Institut, l'institution analogue à la nôtre, mais à la grande organisation "InterNations").
- Instrument de politique étrangère: il a fallu beaucoup de temps pour qu'on reconnaisse, en Suisse aussi, l'importance capitale de la culture dans la politique étrangère. Les attentes n'en sont que plus démesurées.
- Locomotive pour conquérir de nouveaux marchés. Créer un climat favorable.
- Redorer le blason suisse.
- Gagner du prestige pour un pays dont la popularité baisse sur le plan international.
- Publicité touristique.

Cette liste n'est pas exhaustive. Durant la période de contributions courante, Pro Helvetia a ouvert les portes toutes grandes, selon le principe: collaborer activement tout en gardant son autonomie.

En janvier 1992, la présidente de la Fondation et le chef du Département fédéral des affaires étrangères ont signé un document de base définissant les principes d'une collaboration systématique et continue, collaboration qui porte d'excellents fruits.

Dans la Commission de coordination (COCO), Pro Helvetia joue un rôle actif, souvent d'incitatrice et de pionnière, voire d'"aiguillon dans la chair" - quand il s'agit de bloquer des projets trop conformistes ou sans intérêt.

Avec les institutions d'aide à la culture d'autres pays, les relations sont intenses et continues. Le "réseau" est noué en grande partie, ce qui assure des contacts rapides et sûrs. Le Goethe-Institut a lancé une enquête parmi ses établissements de l'étranger pour savoir avec quelles institutions la collaboration marchait bien ou mal. Dans le camp positif, Pro Helvetia figurait nettement en tête du classement!

Dans ce domaine aussi, la qualité est le premier critère de toutes les décisions, à quoi s'ajoutent des facteurs tels que de bons partenaires, des lieux idoine pour les manifestations prévues (un endroit trop connu ou trop obscur peut faire échouer complètement tel projet), l'adéquation du contenu et du public visé, les attentes et les vœux des pays partenaires, etc.

Soulignons deux aspects de notre travail à l'étranger:

- La représentation au sens le plus large: elle impose les plus hautes exigences de qualité. Quiconque veut représenter la Suisse dans le monde doit aussi avoir un niveau international.
- Le monde est la terre nourricière de tout artiste. Chaque artiste de notre petit pays doit avoir l'occasion d'élargir son horizon, sa biographie, de découvrir d'autres cultures, d'autres techniques - et de s'établir à temps sur d'autres marchés.

Il faut accomplir ces deux tâches de front, mais selon des critères différents.

Le but du travail d'information de Pro Helvetia, qui comprend en outre les domaines du cinéma et de la documentation, est de répandre des connaissances quant à la création artistique en Suisse et à certains aspects de la vie culturelle du pays. Dans son volet étranger, ce travail s'effectue lors de manifestations diverses, organisées ou soutenues par la Fondation. Pro Helvetia cultive en outre les relations publiques en accompagnant les manifestations dans les médias locaux. Cela s'effectue généralement grâce à la collaboration du service spécialisé de la Fondation et des organisateurs locaux, mais c'est une activité à développer.

Les bouleversements géopolitiques, la transformation des conditions socio-politiques et la situation européenne actuelle ont suscité de nouveaux centres d'intérêt. En plus des membres de l'Union européenne, la Fondation veille particulièrement à renforcer sa collaboration avec les pays d'Europe de l'Est, où il y a une immense volonté de rattraper le temps perdu et une demande croissante d'échanges et de coopération. Il faut en outre développer régulièrement les relations culturelles avec les pays dits du tiers monde. Seront encouragés délibérément les projets, originaux et de haute qualité, d'artistes professionnels d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui permettent au public suisse d'approfondir sa connaissance des "cultures étrangères".

Les instances suisses compétentes ont réagi aux changements en Europe centrale et orientale en créant le Crédit spécial pour l'Europe de l'Est. Dans ce cadre, Pro Helvetia a reçu un mandat qui s'est concrétisé par la fondation de cinq antennes en République tchèque, Slovaquie, Hongrie (deux) et Pologne, ainsi que par le soutien de nombreux projets. Dans les années à venir, il s'agit d'exploiter à fond les structures mises en place. Pro Helvetia part de l'idée que le volet culturel du Crédit spécial pour l'Europe de l'Est sera également maintenu. Dans ce cas uniquement, la Fondation peut continuer à travailler dans le cadre qu'elle s'est fixé.

Pour Pro Helvetia, comme pour la politique et la présence culturelle suisse, "l'étranger" ne saurait se résumer à la seule Europe. L'imbrication universelle de la création artistique se remarque entre autres au nombre croissant de requêtes pour des manifestations en dehors d'Europe. De même que l'économie et la politique suisses ne visent pas que l'Europe, le travail culturel à l'étranger ne saurait se limiter à notre continent. A côté des relations avec les grands pays industrialisés, comme les Etats-Unis, le Canada et le Japon, les contacts avec ceux dits du tiers monde revêtent la plus haute importance - non seulement pour ces derniers, mais aussi pour la Suisse.

Dans le domaine de la politique culturelle, il faut que la Suisse voie loin pour tenir son rang sur le plan international. Il s'agit pour elle de fixer sa place en Europe et de l'occuper - en premier lieu dans les aires historiques liées aux différentes langues du pays. Mais il serait de courte vue de ne pas regarder au-delà du triangle Berlin-Rome-Paris, même s'il faut respecter la sensibilité des minorités linguistiques, qui, pour des raisons artistiques, culturelles et économiques, considèrent toujours Paris, par exemple, comme la "ville-lumière".

Il est prévisible qu'au siècle prochain, les relations au-delà de l'Europe gagneront en importance et en poids; cela concerne l'Amérique du Nord, l'Extrême-Orient et les diverses régions de ce que le 20ème siècle appelle encore le tiers monde. Les aires culturelles anglophones, si différentes les unes des autres, et les pays qui utilisent l'anglais comme langue véhiculaire verront encore leur importance croître. En Afrique, le triangle Nigéria-Afrique du Sud-Kenya/Ouganda prendra plus de place. Quant aux échanges culturels avec les pays francophones

d'Afrique occidentale, leur développement s'impose déjà du fait de la langue commune.

Echanges culturels

Les alinéas c et d de l'article 2 de la loi fédérale concernent les échanges culturels. A ce sujet, quelques remarques générales: Très longtemps, dans tous les pays industrialisés, les échanges culturels ont été conçus comme la présentation - bilatérale ou multilatérale - de prestations et de productions de pointe. L'objectif principal était, grosso modo, de se faire passer, aux yeux d'autrui, pour (encore) meilleur que l'on était.

Cet aspect des choses ne saurait pourtant être négligé à l'avenir. Ne pas cacher sa lumière sous le boisseau est souvent une nécessité existentielle et politique, dans nos sociétés du refoulement. Etre fier de ses prestations est un besoin précieux et légitime.

Mais les centres de gravité se sont déplacés. Ce dont la création artistique a besoin aujourd'hui, en Suisse, pour s'affirmer et se développer, est moins l'auto-célébration que les échanges et la découverte des aires culturelles étrangères, auxquelles nous sommes certes reliés, mais qui nous restent exotiques. L'étranger est entré dans nos moeurs depuis longtemps, il y est présent, sans nous être toutefois familier. Pour qu'il puisse être fécond et ne pas inspirer de crainte, il faut aller à sa rencontre. Or la création artistique joue un rôle décisif dans ce processus, car elle risque de s'étioler et de perdre ses racines nourricières si elle renonce à affronter les cultures étrangères.

Il s'y ajoute un facteur de politique et d'économie culturelle: les domaines intérieur/étranger sont à tout point de vue des vases communicants. Impossible de ne pas remarquer que, dans le domaine de la culture justement, la Suisse est une île entourée par les pays du marché européen. Or les artistes n'ont pas la possibilité de s'y rattacher en ouvrant des filiales à l'étranger. L'intérêt des pays européens pour la vie culturelle suisse décline. Il faut donc des efforts, sur le plan financier aussi. A côté de l'objectif important de la représentation, qui dépend évidemment de valeurs et de noms reconnus, il y en a un autre: attirer l'attention de l'étranger sur la culture suisse en gestation.

Travail à l'intérieur et à l'étranger

Contrôlée par le Parlement et par l'autorité de surveillance, Pro Helvetia est tenue, pour ses projets et son budget, de distinguer nettement entre l'intérieur et l'étranger, comme le stipulent d'ailleurs les tâches énumérées à l'article 2 de la loi fédérale.

On peut évidemment continuer à opérer selon cette hypothèse de travail, mais il faut admettre qu'elle recouvre de moins en moins la réalité culturelle. Il ne s'agit pas de rogner ici sur l'identité suisse, évidemment: le paragraphe suivant montre au contraire qu'il faudra encore redoubler d'efforts pour la consolider. Il s'agit plutôt de l'interaction osmotique décrite plus haut, que l'obligation de planifier et de comptabiliser séparément entrave plus qu'elle ne la favorise.

Dans le contexte qui se dessine, il faut veiller à ce que la politique et les activités culturelles suisses, donc aussi la Fondation Pro Helvetia, ne s'égarent pas dans des conceptions étroites et particularistes, propres à l'esprit de ce pays. Il faut

brandir fièrement et renforcer au contraire une vertu helvétique non moins vénérable, l'ouverture vers l'extérieur, le dynamisme, l'accessibilité et la force, que notre pays retire justement de sa constitution multiculturelle. C'est ainsi qu'il nous incombe de réviser partiellement notre politique culturelle à l'étranger: ne plus investir et construire là où s'arrêtait notre horizon et où nous sommes déjà présents - dans cette perspective, la gestion de centres culturels suisses à Paris ou à Milan est au fond une affaire de politique intérieure -, ne pas s'en tenir aux sentiers déjà foulés, donc sûrs et connus (sur lesquels on peut défendre aussi certains inférieurs économiques), mais en ouvrir de nouveaux, conquérir de nouveaux horizons, comme cela se fait depuis longtemps sur le plan économique. La culture ne saurait continuer à courir derrière l'évolution.

Dans certaines régions, la coupure intérieur/étranger est tellement dépassée qu'elle ne peut être maintenue qu'artificiellement: nous parlons des régions c'est-à-dire de la région Rhône-Alpes, du Jura, de la Regio basiliensis, du lac de Constance, du Tessin, de la Lombardie, partout où l'idée d'Europe se réalise de façon directe et pragmatique. Dans ce domaine aussi, les coupures disproportionnées du budget nous ont contraints à une certaine retenue, car ce qui est mal défini passe en premier sous le rouleau compresseur des économies. Il faut que Pro Helvetia reçoive les moyens d'y exercer davantage le principe de subsidiarité, avec retenue certes, mais aussi avec efficacité.

Une tâche supplémentaire: la formation des adultes

Du moment que les bases constitutionnelles et légales de la formation des adultes font défaut, Pro Helvetia en a aussi reçu le mandat explicite. Outre la transmission des connaissances, il s'agit de favoriser et de développer les facultés sociales et les compétences personnelles, en vue de maîtriser la vie quotidienne, les rencontres avec autrui, la famille, le monde professionnel et les loisirs. La formation des adultes est conçue ici comme un processus continu de découverte de la nature et de la société. Soutenus également dans le cadre de cette formation, les projets dits d'animation socio-culturelle favorisent l'engagement et l'autonomie des groupes et des individus, renforcent leur identité culturelle et permettent un progrès individuel et collectif, soit la participation active de chacun à la vie du pays.

En tant que quatrième échelon de notre système pédagogique - après la scolarité obligatoire, la formation professionnelle et l'université - l'éducation des adultes mène une existence de Cendrillon. Or, comparée au reste de l'Europe, la Suisse atteste une fréquentation élevée des cours pour adultes. Le rapport de l'OCDE et celui de la Conférence des directeurs cantonaux de l'enseignement ("L'éducation dans la Suisse de demain") soulignent l'importance de l'éducation permanente. De plus en plus, la séparation trop rigoureuse entre formation professionnelle, scientifique, culturelle et générale des adultes est ressentie comme arbitraire.

Un nouvel article constitutionnel sur l'éducation paraît pour le moment hors de portée. C'est pourquoi, sur le plan national, on discute actuellement l'amélioration des structures de soutien, débat lancé par Pro Helvetia et auquel elle participe activement.

Soumises par les milieux les plus divers, les requêtes actuelles reflètent la complexité de la situation sociale et exigent des membres du Conseil de

fondation ainsi que des collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat une étude individuelle très poussée, coûteuse en temps, et une remise en question perpétuelle.

Tant qu'aucune autre solution ne sera en vue, Pro Helvetia doit et veut continuer à assumer ce domaine qui, contrairement aux autres activités, exige une notion plus vaste de la culture. En période de crise, la formation des adultes est en effet une tâche primordiale de toute communauté. Son intégration dans la Fondation, dont elle constitue un élargissement précieux du champ d'action et des horizons, peut être qualifiée de réussie.

Les ressources de la Fondation sont-elles suffisantes?

La culture est une "histoire sans fin", "un tonneau des Danaïdes", gémissent les grincheux. - "Du moment qu'elle touche au divin, on n'en fera jamais assez," répliquent les idéalistes.

Entre les deux, les politiciens s'exercent à l'art du possible. Qu'est-ce qui est possible? Pour recourir à une formule désagréable, "Qu'est-ce qui est nécessaire et qu'est-ce qui n'est que souhaitable?"

Pro Helvetia n'avance pas à tâtons. Une loi fixe assez précisément ses attributions. Quant aux requêtes, elles expriment les besoins et le potentiel de créativité digne d'être soutenu.

Bien que, ces dernières années, on se soit efforcé de faire prendre conscience à l'opinion publique des limites de compétence et de moyens, bien que les collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat aient tout fait pour empêcher les projets morts-nés d'entamer une procédure (l'obligation fixée par la Commission de recours quant à la correction formelle ne laisse pas une grande marge de manoeuvre), bien qu'informés des coupures budgétaires, plusieurs requérants aient réduit leur projet ou l'aient enterré, le nombre des requêtes n'en augmente pas moins constamment (voir annexe). Il n'y a d'ailleurs pas que leur nombre qui augmente, mais aussi les montants demandés et surtout la qualité des projets; autrement dit, il y a de plus en plus de choses dignes d'être soutenues. L'écart entre ce que les groupes d'experts reçoivent et qui mériterait d'être encouragé, d'une part, et les ressources disponibles, de l'autre, prend des proportions si dramatiques que les responsables du Conseil de fondation et du Secrétariat ne peuvent plus assumer leur tâche qu'au détriment de leur conscience politique et artistique. Dans certains domaines, les bornes ont même déjà été franchies.

Les ressources humaines de la Fondation sont-elles suffisantes?

La question la plus fréquente que les journalistes et les politiciens posent aux institutions d'aide à la culture est la suivante: "Quel est le rapport entre l'aide directe à la culture et les frais administratifs?" Les plus méfiants remplacent spontanément gestion par bureaucratie.

Plusieurs institutions d'aide à la culture imputent les frais administratifs, en tout ou en partie, au budget des projets, ce qui permet d'éliminer élégamment la pierre d'achoppement, avant que quelqu'un n'y trébuché.

Pro Helvetia n'entend pas se livrer à ce petit jeu. Elle souhaite exposer clairement les mécanismes de l'aide à la culture. La part "humaine" y est au moins aussi importante que les dépenses financières. La recherche de taux "favorables" aboutit souvent à l'engagement irréflecti, incontrôlé, des fonds. L'investissement judicieux d'une petite somme, après examen sérieux et contrôle, a souvent plus d'effet que l'attribution irréflectie d'une grande. Cela vaut encore davantage dans le travail à l'Est et dans le tiers monde - et pas seulement dans le domaine culturel!

La Fondation s'efforce de réduire ses frais de fonctionnement en s'informatisant, en rationalisant, en améliorant son rendement - efforts largement compensés par le nombre croissant des requêtes, comme on l'a vu, et par la multiplication des tâches. A cela s'ajoute une complication accrue des formalités internationales (transports, assurances, douanes, etc.), sur lesquelles la Fondation n'a pas de prise, mais qui donnent plus de travail à l'administration. Sur le plan suisse, le fédéralisme et le principe de subsidiarité accroissent aussi le travail de bureau. Par rapport aux systèmes centralisés, notre démocratie a son prix!

L'obligation déjà évoquée de prendre des décisions susceptibles de recours augmente les difficultés. Etant donné les ressources disponibles, les critères connus et les précédents, plusieurs requêtes partent perdantes d'emblée. Mais pour peu qu'ils respectent la lettre de la loi, les requérants peuvent exiger que leur demande soit rejugée en appel, avec tout le travail supplémentaire que cela implique. Si l'on essaie de compenser ce surcroît de travail en raccourcissant la procédure, la requête devra être réexaminée en cas de recours, ce qui ne fait que déplacer le problème.

Jusqu'à récemment, Pro Helvetia parvenait à maintenir le nombre des recours à un niveau raisonnable. Mais les mesures d'économie prises dans tous les secteurs de l'aide à la culture font que les requérants se raccrochent toujours plus à la bouée du recours. Heureusement, nos rapports avec la commission des recours sont bons. Si cette dernière n'avait aucune notion de culture, le traitement des requêtes serait tombé en panne depuis longtemps, vu le peu de personnel disponible. A notre connaissance, la Suisse est le seul pays qui soumette les décisions culturelles à un recours. Les experts sont unanimement d'avis que l'art et le recours s'excluent par définition.

Il faut déclarer tout net qu'il sera impossible de faire face à un durcissement de la situation, et cela dans tous les domaines évoqués. Sont en jeu le traitement sérieux des requêtes, mais surtout l'évaluation des projets admis, qui devrait justement servir de base à toutes les décisions objectives ultérieures. Dans une situation où Pro Helvetia ne peut dicter ses conditions, mais doit faire face aux nécessités, il faut qu'elle informe, et surtout qu'elle s'informe. Or la charge de travail actuelle ne le permet plus. Nous l'avons dit, les limites du supportable ont déjà été franchies çà et là: surchargé, le personnel professionnel du Secrétariat est à la limite de ses forces; quant aux groupes de travail du Conseil de fondation, ils ont atteint les limites du système de milice. Voilà donc le principe fondamental et judicieux du modèle "Pro Helvetia" en danger à l'instant où d'autres songent à l'adopter!

Combien de souhaits sont-ils souhaitables?

Nos explications ont présenté les tâches qui découlent nécessairement de la "Loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia" du 17 décembre 1965 ainsi que des besoins immédiats et des exigences de la culture. Dans une seconde partie,

- création et sauvegarde de postes de travail
- rentabilité indirecte
- santé et prévention (drogues, criminalité, suicides = un montant inconnu de plusieurs milliards)

on s'attachera aux groupes de travail du Conseil de fondation et aux divisions du Secrétariat qui s'occupent des domaines correspondants. La troisième partie présente les exigences financières et en personnel qui en résultent. Il en ressort que, même en se limitant au strict nécessaire, les ressources matérielles et humaines ne suffisent pas. Faut-il donc renoncer entièrement à ce qui serait souhaitable?

La culture est autonome, c'est-à-dire qu'elle obéit à ses propres lois. En renonçant à ce principe, elle se soumet à des objectifs étrangers, elle tombe dans le kitsch, se contentant de reproduire toujours la même chose, sans aucun sens. Chaque franc dépensé pour cela est de l'argent jeté par la fenêtre.

Malgré cette autonomie, l'art s'avère utile et fécond face à presque tous les problèmes qu'il s'agit de résoudre aujourd'hui:

- identité
- recherche du sens
- patrie, solidarité, tolérance
- communication
- image de la Suisse, publicité
- politique étrangère
- encouragement à l'innovation

Cette seule énumération incomplète prouve que, pour chaque franc de retranché à la culture, on crée un trou qu'il faudra beaucoup plus d'argent pour boucher.

Ne pourrait-on pas en conclure qu'une communauté n'a de culture que quand elle reconnaît la nécessité de ce qui est souhaitable?

2ème partie

Remarque préliminaire concernant la 2ème partie

La deuxième partie donne des exemples concrets du panorama brossé en première partie, en jetant des coups de projecteur, mais sans décrire de façon exhaustive les activités actuelles et futures de Pro Helvetia. (La fondation réagit d'ailleurs dans une grande mesure à des phénomènes extérieurs ou à des requêtes qui lui sont adressées par des tiers.) Le plan du texte suit ici l'organigramme de la fondation, c'est-à-dire que les tâches y sont présentées division par division, en suivant l'ordre des divers groupes de travail du conseil de fondation.

A la fin de chaque chapitre ou alinéa, on trouvera les moyens requis pour accomplir ces tâches. Si ces données s'écartent parfois massivement des ressources actuelles, c'est pour souligner que diverses tâches, dont une bonne partie est fixée par la loi, ne sont pas réalisées aujourd'hui de façon satisfaisante. Il ne s'agit nullement d'exigences fantaisistes, dictées par quelque souci tactique (voir encore à ce sujet la remarque préliminaire concernant la troisième partie de la requête).

Groupe I - Arts visuels

On parle beaucoup aujourd'hui de synergie, terme issu de deux racines grecques: "syn" (avec) et "ergon" (travail). Dans le cadre d'autres entreprises et avec les partenaires locaux et étrangers, les énergies peuvent se combiner pour donner de beaux fruits, à condition que notre prestation soit valable et bien fondée. La politique européenne des arts - pour autant qu'on puisse en parler - ne fonctionnera qu'entre partenaires forts. Dans le domaine des arts visuels, la Suisse a beaucoup à donner et est prête à recevoir beaucoup. Les projets communs avec des partenaires étrangers, chose qu'il faut encourager de plus en plus, connaîtront le succès pour autant qu'ils se basent sur une prestation propre solide, tant dans le domaine des arts que de leur promotion.

Sans art, la vie humaine n'est vécue qu'à moitié

Sans art, sans culture, l'homme est aussi peu viable que privé des quatre éléments. Or la perception des éléments est déjà, en soi, une expérience sensorielle, visuelle au plus haut degré, mais qui, dans l'esprit, ne sera réalisée que sur la base des images créées par les artistes visuels, depuis des millénaires et jusqu'à nos jours. Dans les créations des peintres, des sculpteurs, des artistes vidéo, nous avons appris à regarder l'eau et la lumière d'une nouvelle manière, et à appréhender les réactions de la sensibilité à toute modification de la nature dans les oeuvres d'autres artistes encore. L'art aide à en tirer et transmettre les conclusions, à savoir que l'air, l'eau, la terre doivent être conservés purs. L'art facilite la coexistence humaine; en soutenant la culture, l'Etat fait donc des économies dans le domaine de la santé!

Promotion des arts anciens et actuels, ici et à l'étranger

En Suisse, le groupe l'estime que sa tâche principale consiste à favoriser les arts vivants et ceux qui le sont restés - dans le cadre limité des échanges au-delà des frontières linguistiques - et à les faire rayonner à l'étranger. A mainte reprise, grâce à des expositions à l'étranger, des artistes encore inconnus ont pu être présentés en Suisse. L'adage comme quoi nul n'est prophète en son pays est toujours valable. A l'étranger, il s'agit d'exploiter davantage, par des projets appropriés, l'occasion exceptionnelle que représente la coexistence pacifique de quatre cultures dans un espace restreint. La période 1996-99 couvre aussi l'année 1998, date essentielle pour la présence suisse en Europe. Le groupe s'est fixé comme objectif de la célébrer par d'importantes expositions à l'étranger.

Sans cesse, il faut confronter les artistes de la première moitié du 20ème siècle et d'avant à l'évolution du regard du public; par ailleurs, des peintres aussi célèbres en Suisse que Ferdinand Hodler restent méconnus dans une grande partie du monde. Il est indubitable que le fait de savoir que tel artiste de renommée internationale vient de Suisse contribue fortement à améliorer notre réputation et à développer la compréhension à notre égard.

Dans le domaine culturel, les ressources seront toujours insuffisantes. Il faut donc rechercher les solutions optimales. Le renchérissement a provoqué des hausses des frais de transport et d'impression. Grâce à la garantie d'Etat actuellement discutée, les primes élevées d'assurance pourraient baisser. Plus les mesures de sécurité prises lors de l'emballage et du transport des oeuvres d'art sont coûteuses, moins on enregistre de dégâts lors des expositions.

Les visions d'avenir se réalisent: les nouveaux médias électroniques

De plus en plus de projets se basent sur les nouveaux médias électroniques. Il sera bientôt possible de réaliser les indispensables expositions documentaires, sur des sujets généraux des sciences humaines, sans devoir déplacer une foule de matériel; on prévoit comme nouvelle forme d'exposition de produire un CD multimédia (CD-ROM), disponible à peu de frais dans le monde entier, et dont on puisse tirer à tout moment le matériel d'exposition nécessaire. A cela s'ajoute le bénéfice de la participation interactive du public. Compte tenu de ce qu'il est de plus en plus difficile d'illustrer un thème d'exposition avec les oeuvres d'art appropriées, le CD-ROM et ses applications multiples revêtent une haute importance. Nous exploitons d'ailleurs déjà les synergies possibles avec la banque de données du patrimoine culturel suisse et avec Mediarama SA. Chargée de conseiller le Conseil fédéral, la commission de coordination pour la présence suisse à l'étranger - dont Pro Helvetia est un des membres fondateurs - suit également ce dossier.

Pro Helvetia compte parmi les financiers du premier CD-images disponible sur le marché mondial et consacré à l'oeuvre d'un architecte suisse de réputation universelle, Mario Botta. Pour 1996 et 1999, années commémoratives de Rodolphe Toepffer, la fondation prépare la première édition d'un CD-ROM consacré au père de la bande dessinée.

De ce point de vue, il n'est que logique que la fondation s'engage de plus en plus dans la constitution de documentaires cinématographiques et vidéo sur la création artistique en Suisse, secteur qui complète les publications traditionnelles. Plusieurs maisons d'édition ayant reconnu les signes des temps réagissent en conséquence, avec son appui. Photographie, film et vidéo sont les bases des images stockées numériquement sur CD-ROM. Il s'agit d'intensifier ces efforts, de façon à inciter la télévision à diffuser les documentaires déjà disponibles à un large public. C'est aussi un objectif de toute formation culturelle

des adultes qui cherche à sensibiliser ceux-ci aux questions spirituelles et esthétiques.

Groupe II - Musique

Buts ou: La musique sort des conservatoires

Le Groupe musique de Pro Helvetia est concernée par tous les genres musicaux, sans exception. Car la musique ne se limite plus du tout à ce qui s'enseigne dans les Conservatoires. C'est plutôt comme phénomène social qu'elle s'impose: les fanfares, les musiques populaires, le rock ainsi que les formations jazz ou classiques témoignent de la diversité d'un art évolutif largement diffusé par les médias. Et reflètent les multiples influences culturelles qui s'exercent sur lui.

Encourager des projets relevant de ces divers domaines en prenant en compte des critères de qualité et d'innovation, voilà le but primordial du Groupe musique aujourd'hui. Que ce soit pour les échanges culturels en Suisse et à l'étranger ou pour l'aide à la création, le Groupe musique du Conseil de fondation et les professionnels du Secrétariat doivent cumuler les tâches de conseillers artistiques, de coordinateurs et de gestionnaires.

Tâches et prestations ou: Faire rayonner la Suisse par ses musiques

Tant dans le domaine de la musique populaire que dans ce qu'il est convenu d'appeler la musique savante, Pro Helvetia privilégie les projets dont le rayonnement dépasse le niveau local. C'est vrai, bien sûr, pour ce qui est des **échanges entre régions**, mais cela l'est également pour l'aide à la **création**. Et comme la présence culturelle suisse à l'étranger n'est pas la priorité des instances communales et cantonales, le soutien aux **tournées** et à la **diffusion de disques** à l'étranger doit faire l'objet d'une attention particulière. Aujourd'hui encore, Pro Helvetia est le seul organisme de droit public qui aide systématiquement les projets étrangers des musiciens suisses. A l'avenir, le Groupe musique doit avoir les moyens d'agir pour mettre en valeur **les interprètes suisses**, en Europe et dans le monde.

Les **commandes de composition** restent une façon très privilégiée et très vivace d'enrichir le patrimoine musical. Sans oublier l'aide à la **production de disques**, qui contribue grandement à la promotion des artistes et des labels. La musique est aussi un marché. Le soutien de Pro Helvetia est capital pour élargir le marché des disques produits en Suisse.

Stratégies pour remplir ces tâches ou: Tisser des liens solides

A l'étranger tout particulièrement, l'accent sera mis sur les échanges culturels. Car la scène internationale est un lieu essentiel pour l'affirmation de nos artistes. Se contenter d'une présentation scénique éphémère ne suffit pas: c'est sous forme de rencontres et de collaborations (concerts, ateliers, cours d'interprétation...) que de véritables échanges s'initient et s'entretiennent. La longévité des liens et leur solidité en dépendent.

Pro Helvetia doit bien sûr continuer à inciter fortement les musiciens et les publics suisses à se connaître. Les échanges d'orchestres, d'ensembles de musique de chambre, de groupes de jazz, de rock ou de musique populaire sont d'une importance capitale pour la connaissance mutuelle des régions.

Moyens financiers, humains et structurels ou Lutter contre le repli artistique et commercial

Si la part budgétaire actuellement à disposition pour les créations suisses et pour les échanges internes convient tout juste à l'accomplissement de ces tâches, force est de constater que la situation est très différente pour les projets étrangers, pour l'aide à la production et à la diffusion de disques ainsi que pour les commandes de composition.

Les sommes allouées actuellement à ces trois domaines permettent très peu de réalisations, en dépit de la très forte affluence de projets de valeur. Ce qui contribue grandement au repli artistique et commercial de la vie musicale suisse. L'expérience des années 92, 93 et 94 démontre qu'un budget d'1,8 million de francs serait nécessaire pour promouvoir les tournées à l'étranger des meilleurs projets musicaux. Ce qui porte le budget total de la division musique à 3,3 millions.

Relevons une fois encore que les retombées économiques des activités musicales subventionnées ne sont pas négligeables!

Groupe III - Littérature

De par ses tâches, l'aide à la littérature est d'emblée très complexe: appui aux auteurs, soutien de publications et de traductions, promotion de la littérature suisse, en Suisse et à l'étranger, sous forme de distribution de livres et de réunions.

Depuis la requête 1992-1995, l'objectif fondamental n'a certes pas varié; mais les nouvelles structures du monde de l'édition, les nouvelles manières de lire, le multi-culturalisme croissant de notre société exigent une attitude plus souple. Alors que, jusqu'à récemment, le lien étroit avec la culture suisse était le seul critère valable de soutien, ce sont aujourd'hui le dialogue interculturel et la compréhension par-delà les barrières linguistiques et ethniques qui sont passés au premier plan. La confrontation avec les autres cultures et leur découverte n'élargissent pas seulement notre horizon, elles affinent aussi la compréhension de la nôtre.

Comme, dans le domaine littéraire, le travail dépend de l'ambiance et du contexte du moment, faisons un bref tour d'horizon!

Les problèmes constants de l'édition sont: concentration des entreprises, concurrence croissante d'autres médias face au livre, déclin de la lecture. A ces difficultés d'ordre général s'ajoutent les problèmes spécifiquement suisses: petit marché de diffusion dans les régions linguistiques, mauvais accueil sur les marchés des pays voisins de même langue.

Conséquence: les maisons d'édition se portent mal; certaines ont déjà disparu, d'autres ont été rachetées par des géants de la presse, suisses ou étrangers.

Les succès n'en sont pas seulement les éditeurs et les employés de la branche, mais aussi ceux qui fournissent le travail créatif: écrivains et écrivaines, traductrices et traducteurs. La plupart d'entre eux ne peuvent vivre uniquement de leur art et dépendent donc d'un travail alimentaire.

Pro Helvetia a pour tâche de réagir face à cette situation, en prenant les mesures d'aide appropriées, avec les ressources financières à sa disposition. Pour favoriser la littérature à long terme, comme le font des petits pays voisins tels les Pays-Bas, l'Autriche ou la Scandinavie, il faudrait augmenter massivement le budget. Cela impliquerait d'ailleurs une prise de conscience de la part des

consommateurs et des politiciens, à savoir reconnaître le rang du livre et admettre à quel point sa survie est décisive, tant pour l'économie que pour la culture. C'est pourquoi la devise de la foire du livre de Leipzig 1994 sera "Les livres, garants de l'avenir".

Soutien des auteurs, aide à la création

Certes, quelques cantons passent des commandes aux auteurs, et il existe aussi quelques prix littéraires. Mais seule Pro Helvetia est en mesure d'assurer aux auteurs une aide constante sur le plan suisse. Malgré les critiques, qui affirment de temps à autre que la bonne littérature et les bons auteurs s'imposent même sans aide, seule cette manière de soutenir la littérature permet de préparer le terrain à une création riche et diverse. Actuellement, d'ailleurs, la littérature suisse se laisse voir! Les exigences quant à la passation de commandes sont élevées. L'aide versée ne vise pas à la dispersion, mais à la qualité. C'est pourquoi le délai entre les commandes passées au même auteur a été réduit entre-temps à cinq ans, tandis que le montant maximum a été haussé à 40 000 francs. Les auteurs intéressés doivent avoir déjà publié, ce qui fournit une base de décision. Le subside est accordé à un projet, non à un produit fini, ce qui implique naturellement un certain risque. Le résultat ne correspond pas toujours aux attentes. Ce n'est évidemment pas ainsi que l'on favorisera la relève. Mais il reste possible d'encourager les jeunes auteurs en s'associant aux cantons et communes pour leur passer des commandes. Contrairement à ces derniers et à diverses fondations privées, qui en fixent pour les commandes, bourses de séjour à l'étranger et prêt d'ateliers, Pro Helvetia ne connaît pas de limite d'âge.

Subsides de travail

Il y a quelques années déjà, Pro Helvetia découvrait dans le système de soutien une lacune que, renseignements pris, aucune autre institution ne pouvait combler: les auteurs désireux de rédiger un travail scientifique, mais qui ne s'adresse pas exclusivement à un public spécialisé, ne pouvaient attendre de subvention ni du Fonds national ni d'une autre source de ce genre. C'est pourquoi Pro Helvetia a lancé les subsides dits de travail, dont il s'est rapidement avéré qu'ils répondaient à un besoin pressant. Ni les projets intéressants - des sciences humaines aux sujets culturels - ni les auteurs ne manquent. Pour assurer un soutien continu, il faudrait disposer annuellement d'un poste particulier (actuellement inexistant) au budget de 250 000 francs.

Subsides à la publication

Dans ce domaine, le groupe doit assumer une foule de tâches qui risquent de crever le plafond budgétaire.

Comme les éditeurs des régions minoritaires se trouvent dans une situation particulièrement difficile, la fondation a pris des mesures spéciales. Certaines catégories (les belles-lettres, par exemple) exclues en Suisse romande et alémanique peuvent toucher des subsides. Ce n'est que grâce à ce traitement de faveur que les milieux déjà restreints de l'édition survivront. Le renchérissement de l'impression des livres, l'augmentation des risques des éditeurs se traduisent par un nombre croissant de requêtes et d'espoirs. Tant que les ressources restent les mêmes, cependant, on ne pourra soutenir qu'un nombre décroissant de projets.

Revues littéraires et culturelles

En Suisse paraissent une foule de revues culturelles, de qualité parfois remarquable. Elles sont en général l'oeuvre d'une équipe de rédaction qualifiée, qui travaille bénévolement, mais avec d'autant plus d'engagement. Malgré ces sacrifices, ces revues ne peuvent en général survivre sans appui. Or ce sont justement elles qui témoignent d'une vie littéraire et culturelle intense. Plusieurs d'entre elles offrent en outre un espace, pour leurs débuts, à de jeunes auteurs qui n'ont pas encore trouvé d'éditeur. Le groupe considère donc comme tâche primordiale de garantir la survie de ces publications. Un montant annuel de 260 000 francs permettrait de leur assurer un soutien durable.

Encouragement à la traduction

Dans l'introduction de cette requête nous vous avons montré l'importance d'encourager la traduction littéraire (voir p. 7). Pro Helvetia, qui est l'unique institution à remplir cette tâche, serait l'instance de coordination idéale pour cette activité médiatrice.

Pour garantir un encouragement à la traduction couvrant toutes les régions linguistiques Suisses et les divers secteurs, il faut compter 500 000 francs.

Primes d'édition

Ce n'est pourtant pas ainsi que l'on maintiendra en vie le milieu de l'édition - pour peu qu'on puisse encore en parler. Plusieurs projets qui lui donneraient un second souffle existent et attendent leur réalisation. Ainsi l'octroi de primes d'édition rendrait service et pourrait déjà s'accomplir à peu de frais (150 000 francs). Ces contributions (jusqu'à 40 000 francs par éditeur) récompenseraient la continuité du travail inventif d'une maison d'édition littéraire, qui serait libre d'investir l'argent comme bon lui semble, les besoins et goulets d'étranglement différant d'une région linguistique à l'autre.

Subsides à des manifestations littéraires

A une époque où la lecture semble passer de mode, les réunions littéraires prennent de l'importance. Certaines gens n'accèdent au livre que grâce au contact personnel avec l'auteur, en faisant sa connaissance ou celle de son milieu. Favoriser et lancer de telles initiatives est une partie essentielle de l'aide à la littérature. C'est aussi un moyen important de développer la compréhension pardessus les frontières (linguistiques), ce à quoi la langue et l'écrit sont prédestinés.

Groupe IV - Théâtre, Danse

Mandat

Le théâtre et la danse sont des arts publics et communicatifs. Les gens y jouent pour les gens, "en direct chaque soir", comme le voulait un slogan des théâtres de Bâle. Mis à part l'enregistrement vidéo, qui est au spectacle ce qu'un sténogramme est au texte, ce sont des arts qui datent d'avant l'invention des techniques d'enregistrement. Ils sont donc à la fois très anciens et, à notre avis, pleins d'avenir. Les spectateurs doivent faire l'effort d'aller à une représentation (ce que beaucoup considèrent comme trop demandé). Ce qu'ils en retirent est, avant toute chose, le sentiment de la communauté. Préserver ce dernier,

l'encourager, en faciliter les expressions les plus diverses, dans les cadres les plus variés, tel est le mandat social confié aux institutions d'aide à la culture.

Moyens

Pour remplir ce mandat en Suisse, le groupe disposait ces dernières années d'environ 1 680 000 francs pour le théâtre et de 850 000 pour la danse (en 1994, année des coupes budgétaires, de 735 000 et 524 000 respectivement). Pour le travail à l'étranger, les sommes s'élevaient à 1 225 000 pour le théâtre et 500 000 pour le ballet (1994: 735 000 et 314 000 resp.). En 1993, cet argent a permis de soutenir 365 projets. S'il en avait eu les moyens, le groupe en aurait encore appuyé 182 autres qui en étaient dignes, mais qu'il a fallu repousser pour des questions de priorité - sans parler des coupes faites dans les projets approuvés. Le soutien de tous les projets jugés méritants par le groupe aurait exigé un supplément de 2 200 000 francs. La disproportion est telle que soutenir un projet revient aujourd'hui à le distinguer, alors que le repousser signifie de moins en moins une qualité inférieure.

La forte augmentation des requêtes (leur nombre a triplé en trois ans seulement!) est d'abord la conséquence naturelle des économies effectués par les instances cantonales et communales responsables du financement des troupes. De façon inversement proportionnelle, le renchérissement (de la vie et des coûts d'infrastructure) a encore aggravé les conditions de production. Mais cette avalanche de requêtes témoigne aussi d'un phénomène historique: le passage des institutions établies aux groupes indépendants. Cette situation est la conséquence du manque de travail pour les comédiens dans les institutions.

Critères

A part les facteurs de politique culturelle, qualité, professionnalisme et continuité restent les critères de décision principaux du groupe. Sous cet angle, il soutient les premières auditions de pièces d'auteurs suisses, les créations collectives de troupes suisses et, en cas de qualité exceptionnelle, les mises en scène de textes dramatiques d'auteurs étrangers. Il estime en effet que l'aide au théâtre n'équivaut que partiellement à l'aide aux auteurs; la mise en scène et la chorégraphie sont des prestations autonomes, indépendantes en principe de la littérature. Cette ouverture prudente a été accueillie avec beaucoup de compréhension par les gens de théâtre et de danse et n'est en aucun cas responsable de la crue soudaine des demandes.

Promotion

Comme toute la fondation, le groupe est confronté à des requêtes dont les déficits sont de plus en plus importants, aussi bien dans le domaine de la promotion que pour celui de l'exploitation des productions qu'ils soutient. Par ailleurs, les troupes indépendantes, en particulier, exigent de plus en plus de conseils, d'accompagnement et de suivi. Pour le dire lapidairement, trop de productions sont jouées trop peu de fois, devant un public trop restreint. Quelques réserves que l'on ait vis-à-vis des systèmes et de l'administration, il est indispensable de consacrer au moins autant d'attention à la promotion d'une production qu'à sa création. Dans cette perspective, la participation de Pro Helvetia à l'initiative CORODIS, lancée par les troupes de théâtre et de danse de Suisse romande, les organisateurs et les bailleurs de fonds communaux et cantonaux, et au "Prix romand du spectacle" n'est, espérons, que la première d'autres tentatives d'interconnexion, de diffusion et de promotion.

La promotion importe particulièrement dans le cadre du mandat légal destiné à favoriser les échanges culturels entre régions linguistiques de Suisse, qui représente aujourd'hui une tâche politique de premier plan. Notre groupe estime toutefois que les échanges ne se bornent pas à la seule médiation entre régions linguistiques, mais entre toutes les régions, et que le clivage ville-campagne mérite donc aussi toute son attention.

A d'autres égards aussi, Pro Helvetia devrait pouvoir assumer davantage de tâches de promotion - nous disons "devrait", car l'effectif actuel du Secrétariat ne le permet malheureusement pas!

- On constate parfois au théâtre une ébauche de collaboration entre grandes compagnies et troupes indépendantes. Dans ce rapprochement, les bons offices de Pro Helvetia pourraient rendre d'immenses services.
- Les milieux de la danse ont besoin de coordination, mais aussi qu'on les incite à coopérer, voire à fusionner. Pro Helvetia aurait un rôle à jouer comme intermédiaire entre les différents groupes d'intérêt.
- L'aide au ballet comporte toujours le développement de la compréhension de la danse, donc un travail d'information et de sensibilisation du public, notamment en dehors des centres urbains.
- Les scènes convenant au ballet étant rares, il devient fort nécessaire d'intervenir.
- Conscient que les festivals suscitent des contacts qui bénéficient aussi à la culture quotidienne, notre groupe souhaite les soutenir davantage.
- Les troupes d'autres régions suisses ont fréquemment plus de peine à intéresser les organisateurs que les compagnies étrangères. Sans vouloir dresser les unes contre les autres, il est nécessaire d'intervenir là aussi.

Intentions

En résumé, le groupe théâtre et danse se fixe à moyen terme les tâches suivantes:

- Un trop grand nombre de compagnies produisent à chaque fois de nouveaux spectacles (avec trop peu de représentations) sans pouvoir se donner les moyens d'exploiter la production en tournée. Si nécessaire que soit l'existence de scènes d'essai, cela ne concerne qu'une partie des productions actuelles qui, pour le plupart, devraient avoir la possibilité de trouver d'autres débouchés.
- Là en revanche où le professionnalisme est garanti, le groupe souhaite préserver le niveau atteint et le développer. Dans le domaine de la danse, on trouve à côté des grandes compagnies des théâtres municipaux toute une série de troupes indépendantes de réputation internationale qui, malgré leur indiscutable niveau professionnel, ont toutes les peines du monde à survivre financièrement. La fondation a là un rôle important à jouer.
- Renforcer l'évaluation, c'est-à-dire l'examen critique de ce que le groupe a soutenu.
- Développer les conseils aux requérants et organisateurs en recourant aux spécialistes de la fondation, c'est-à-dire le Secrétariat du groupe.
- Aider à professionnaliser l'infrastructure des groupes indépendants bénéficiant d'un soutien.

- Développer l'appui aux théâtres de poche suisses.
- Imbriquer davantage les domaines suisse et étranger.
- Impliquer Pro Helvetia davantage dans les domaines de la politique culturelle qui échappent à son influence directe (formation, recrutement des cadres des grandes institutions, coopération entre les régions du pays ou entre systèmes différents de théâtre, etc.).
- Elaborer une politique viable de soutien aux auteurs (en collaboration avec le groupe littérature).

Groupe V - Education des adultes, Animation culturelle, Culture populaire

Le mandat du parlement chargeant Pro Helvetia de favoriser la formation des adultes ne figure pas dans la loi fédérale de 1965, parce que l'on comptait à l'époque sur un article constitutionnel séparé traitant de la formation. En 1973, cet article fut repoussé en votation populaire, et la compétence provisoire de Pro Helvetia s'éternisa.

La première partie de notre requête précise les objectifs de l'aide à l'éducation des adultes et à l'animation culturelle, ainsi que leur importance croissante. Elle expose la pratique actuelle et les priorités à moyen terme.

Interconnexion et extension de l'éducation des adultes en Suisse

Bien que notre pays offre chaque année davantage de cours, la formation des adultes, en tant que domaine de travail et de recherche, a peu évolué ces dernières années; seule une chaire universitaire y est consacrée.

C'est pourquoi notre groupe spécialisé s'intéresse particulièrement aux projets qui ont précisément pour sujet l'éducation des adultes et l'animation socio-culturelle; il s'agit d'intensifier les échanges d'expériences sur les plans national et international, d'élaborer une documentation professionnelle de base et de perfectionner les cadres.

Dans ce domaine, la fondation n'a aucune peine à remplir le mandat légal qui lui stipule de coordonner, voire de diriger les efforts des professionnels déjà à l'oeuvre. C'est sur l'initiative de Pro Helvetia qu'est née la "Conférence de coordination de la formation des adultes", qui rassemble les offices fédéraux spécialisés et les autres instances actives à l'échelle nationale, y compris la conférence des directeurs de l'éducation, et qui étudie les structures d'aide les plus efficaces pour le "quatrième cycle" de formation.

Les contacts avec le reste de l'Europe sont particulièrement fructueux en ce qui concerne l'évolution de la formation des adultes et de l'animation socio-culturelle en Suisse; sur ce plan, des pays comme le Danemark ou la République fédérale sont plus avancés que le nôtre. Après s'être concentrée sur l'intérieur du pays, le groupe entend soutenir davantage cette collaboration avec l'étranger.

Soutien renforcé aux régions périphériques et aux groupes sociaux défavorisés

Le groupe a toujours été très attentif aux projets lancés dans les régions géo-

graphiquement ou socio-culturellement marginales, celles où il n'y a guère de savoir-faire ni d'infrastructure. Le soutien nécessaire n'est pas seulement d'ordre financier, mais consiste souvent à conseiller ou animer; il demande donc beaucoup de personnel. Le bus d'animation culturelle de la fondation y joue un rôle particulier (voir plus bas).

Innovation - continuité

Le groupe entend favoriser les deux: l'innovation, en soutenant des projets pilotes, nouveaux par la forme ou le contenu, ce qui équivaut à investir dans l'avenir; la continuité, en soutenant parfois plusieurs années des projets ayant fait leurs preuves, afin qu'ils fructifient au maximum.

L'évaluation rigoureuse des projets est la condition sine qua non de ces deux axes d'aide; elle fournit des expériences et des connaissances dont profiteront tant les responsables de projets futurs que les instances de décision. Là aussi, les conseils et la transmission du savoir-faire peuvent être aussi utiles que les contributions financières, à condition de disposer du personnel nécessaire au Secrétariat.

Promotion de la culture

Du point de vue d'une fondation pour la culture, le rôle principal de l'éducation des adultes et de l'animation est de transmettre la culture. Le tableau qui ne suscite aucune réaction de la part du spectateur, le livre que la lectrice ne comprend pas ratent leur but. L'art et la culture n'auront un sens que si les gens sont en mesure de le saisir.

Notre groupe considère la promotion de la culture et la sensibilisation du public comme une de ses futures tâches primordiales.

Bus d'animation culturelle (BAC)

Le BAC est un atelier mobile d'animation grâce auquel une équipe d'animateurs et d'animatrices seconde des projets socio-culturels dans toutes les régions de la Suisse. C'est une manière, toujours inédite, de favoriser le développement culturel à la base, en facilitant la découverte de l'identité. Le BAC ne propose donc aucune "culture", il n'entend pas exporter la culture "urbaine"; il aide plutôt ses partenaires à communiquer: on formule ensemble les buts du projet, on discute des idées, on établit des budgets et on conçoit des campagnes d'information. Le BAC ne met pas seulement à disposition un savoir-faire, mais aussi l'infrastructure nécessaire (tente, plateau, projecteurs, laboratoire photo et vidéo, etc.), chargée sur une camionnette.

L'animation socio-culturelle part du principe que la compréhension est possible, par-dessus les barrières des formes d'expression culturelle les plus diverses. Elle veut aider les habitants d'un quartier ou d'une région à animer eux-mêmes leur cadre culturel et social. Le déclin des structures sociales provoque le désert culturel et la solitude. En traitant les sujets quotidiens, on démantèle les murs et on attaque ensemble les problèmes sociaux. Il ne s'agit cependant pas de rechercher l'identité commune dans l'harmonie, mais de mettre en relief les différences - entre jeunes et vieux, ville et campagne, indigènes et étrangers, anciens habitants et nouveaux arrivés.

Depuis 1984, le BAC a suivi plus de cent projets très divers, participé en tant qu'organisateur à un symposium national sur l'animation culturelle - un second est en préparation - et aidé à perfectionner les méthodes du travail socio-

culturel, grâce à des contacts nombreux, notamment avec les centres de formation.

Pour poursuivre professionnellement et efficacement ce travail dans toutes les régions du pays, il faudrait doubler l'équipe et les fonds (on se dispensera en échange d'agrandir l'infrastructure existante).

Culture populaire

La première partie de la présente requête a déjà traité de sujet largement. Nous insistons simplement ici sur quelques facteurs supplémentaires, particuliers à notre groupe.

Les musées locaux et régionaux qui présentent directement aux gens l'histoire et les coutumes de leur population et de leur terroir les aident à découvrir leurs racines et à mieux sentir leur identité.

Les publications, expositions et congrès de culture populaire sont d'autres moyens de parvenir au même but.

A une époque où le pays s'ouvre vers l'extérieur et doit affronter des cultures étrangères, Pro Helvetia attache beaucoup d'importance au fait de soutenir fortement des projets de haute qualité de culture populaire.

Groupe VI - Réseaux

Depuis 1992, les postes de Pro Helvetia à l'étranger et les services spéciaux qui s'occupent principalement de ce dernier ont été réunis en une division du Secrétariat intitulée "Réseaux" et suivie par un groupe de travail correspondant du Conseil de fondation. Comme son nom l'indique, elle a pour tâche de coordonner les divers échanges de la fondation avec l'étranger. Le terme d'"échanges" recouvre une vaste palette de rencontres et de projets de collaboration, qui prennent un aspect très différent selon les idées et les affinités des artistes concerné(e)s.

"Réseaux" opère en complément des divisions spécialisées et fournit une part importante des travaux de base des activités à l'étranger de la fondation. Lui incombent surtout des tâches de coordination et d'information. L'amélioration de l'interconnexion et de la coordination ne concerne pas seulement les services internes de la fondation, mais vise à une collaboration aussi efficace que possible avec les diverses instances fédérales (DAE, DOI, DFI, OFC), les représentations diplomatiques suisses, la COCO et les organisations culturelles non gouvernementales.

En plus des "Initiatives", service de longue date des activités de la fondation (qui conçoit longtemps à l'avance, puis exécute les productions propres à l'étranger), et d'"Accueil et échanges" (qui s'occupe des échanges de personnes avec l'étranger), "Réseaux" comprend deux services - géographiquement complémentaires - d'échanges culturels, "Est-Ouest" et "Sud-Nord". Alors que l'aide culturelle aux pays d'Europe centrale et orientale résulte d'un mandat du DAE, dans le cadre de l'aide à l'Europe de l'Est décidée par le parlement, les échanges culturels avec les pays dits du tiers monde faisaient partie depuis longtemps, par souci d'équité, des activités autonomes de la fondation.

Centres culturels à l'étranger

Les filiales de la fondation à l'étranger sont une responsabilité importante de "Réseau". En plus du Centre Culturel Suisse de Paris et dans le cadre du mandat du DAE, la fondation gère quatre "antennes" plus modestes en Europe centrale et orientale (Budapest, Prague, Bratislava, Cracovie). En dehors d'Europe, Pro Helvetia ne dispose que d'une agence au Caire, dont le travail dans la région arabe de l'Afrique du Nord est reconnu loin à la ronde. De nouveaux centres à Milan et Berlin sont en voie d'élaboration. Ils ont tous pour dénominateur commun de n'être pas seulement une vitrine de la création artistique en Suisse, mais un lieu d'échanges important entre la Suisse et les pays hôtes. Les centres culturels installés dans les pays limitrophes expriment l'importance que Pro Helvetia attache aux cultures des différentes régions linguistiques de notre pays.

Ces dernières années, la fondation a reçu plusieurs demandes d'établissement de telles "antennes" - terme plus approprié que "centre" - dans des régions négligées jusqu'ici. On peut imaginer diverses solutions. La fondation entend soutenir plutôt des "agences culturelles" locales qu'importer des structures suisses non enracinées dans le milieu. Voici les régions où une telle implantation paraît souhaitable: Afrique orientale et occidentale (par exemple Kenya et Sénégal); Amérique latine hispano- et lusophone (Bolivie, Brésil); sous-continent indien, Asie du Sud-Est, Japon. Pour ce faire, on développera en priorité les contacts existants. Les relations avec les Etats-Unis sont assurées par le biais du Swiss Institute de New York et de professeurs suisses invités, payés en tout ou en partie par la fondation.

Centre Culturel Suisse de Paris

Le Centre culturel suisse a prouvé son utilité en tant que lieu apprécié de la vie culturelle parisienne. Les nombreuses demandes d'artistes suisses et les échos favorables reçus, tant de la part de la presse que de celle du public, montrent bien à quel point de pareilles institutions répondraient ailleurs à un vrai besoin.

Le Centre culturel suisse connaît un essor et un succès croissants dont nous devons mesurer les conséquences financières pour les années 1996 à 1999. Tous ses secteurs d'activité sont en expansion. Il n'est plus seulement question de montrer l'éventail le plus représentatif des artistes suisses, mais de les aider à s'insérer dans le marché français. Dans le domaine du théâtre, nous accueillons ou créons des spectacles sur de plus longues durées et travaillons à les faire tourner; nous allons créer une vidéothèque pour mettre le catalogue du cinéma suisse à la portée des professionnels français; nous commençons à établir des collaborations avec les galeristes français pour une diffusion commune de nos peintres; et nous allons accroître nos efforts pour intégrer encore mieux nos musiciens dans le circuit du disque et des tournées; enfin, nous donnons un coup de projecteur sur les nouvelles parutions littéraires et allons jusqu'à susciter en France la traduction d'auteurs suisses non francophones.

Centro Milano

Le centre culturel en construction à Milan sera un relais entre la Suisse et la vie culturelle de l'Italie. A part ses propres manifestations, il nouera des relations avec les institutions culturelles italiennes et entretiendra des contacts avec les centres culturels d'autres pays.

Antennes de Pro Helvetia en Europe centrale et orientale

Dans le cadre du programme du DFAE, Coopération avec l'Europe centrale et orientale, Pro Helvetia a ouvert des antennes à Cracovie, Pecs, Prague, Bratislava et Budapest. La tâche principale des responsables de ces antennes est d'examiner les demandes de subvention aux projets culturels. A cela s'ajoute un travail de conseil (budgets, contacts, documentation), d'accompagnement et d'évaluation. Dans certains cas, les antennes servent de relais pour des projets soutenus par les différentes divisions de Pro Helvetia.

En 1993, plus de 200 projets ont été soutenus en Europe centrale et orientale, surtout dans les pays disposant d'antenne (Pologne, République tchèque, Slovaquie et Hongrie); Pro Helvetia a également oeuvré en Albanie, Arménie, Biélorussie, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Russie, Slovaquie et Ukraine.

Antenne Pro Helvetia de Berlin

La création d'une antenne berlinoise est à l'étude depuis longtemps. Etant donné la précarité des ressources, il faudra cependant revoir le choix de Berlin dans le cadre des priorités du travail et de la présence de la fondation à l'étranger. La planification et les travaux ultérieurs s'effectuent en collaboration et coordination étroites avec le Département fédéral des affaires étrangères.

Antenne Pro Helvetia du Caire

Les échanges et rencontres entre artistes égyptiens et suisses resteront au cœur des activités de l'antenne du Caire. Ces rencontres portent surtout des fruits dans les domaines suivants: musique, théâtre, littérature, cinéma, vidéo; musiciens et musiciennes, ou gens de théâtre des deux pays élaborent des projets communs; des auteurs suisses sont traduits en arabe; un orchestre de chambre égyptien étudie des oeuvres contemporaines suisses; des vidéastes et photographes suisses dirigent des ateliers au Caire et présentent des productions égyptiennes en Suisse. Les publications de Pro Helvetia sont traduites en arabe, imprimées ici, puis distribuées aux ambassades de Suisse dans les pays arabes.

Du Caire, on réalise aussi des projets destinés à tous les pays arabophones, des expositions itinérantes, par exemple. Installée dans les locaux de l'ambassade de Suisse, l'antenne cairote de Pro Helvetia gère encore les ateliers de Chabramant offerts aux artistes suisses et financés par la Conférence des villes suisses pour les affaires culturelles.

Initiatives culturelles à l'étranger

Le but principal de ce service est faire connaître à l'étranger certains aspects de la vie culturelle suisse et de favoriser les échanges. "Initiatives" élabore les projets propres de la fondation qui sont destinés avant tout à l'Europe et qui couvrent sporadiquement toutes les disciplines artistiques. Pour assurer le rattachement de nos artistes aux courants internationaux et lutter ainsi contre leur isolement croissant, il est aussi nécessaire d'oeuvrer à l'intérieur.

Projets thématiques

Certains projets se concentrent de manière interdisciplinaire sur un sujet précis

ou une personnalité artistique. Les manifestations dont la seule raison d'être est l'origine helvétique des artistes concernés ne suscitent que peu d'intérêt sur le plan international, alors qu'il y a une grande curiosité envers les aspects et les problèmes pluriculturels de la Suisse.

Projets d'interconnexion

Pour mieux intégrer et promouvoir nos artistes, "Initiatives" s'efforce de tisser des relations avec les villes, institutions et fondations européennes pour la culture, relations qui sont pour eux une nécessité vitale. Pour mieux y assurer la présence suisse, le service entretient des contacts avec les grandes manifestations européennes (festivals internationaux, expositions). Il ne s'agit pas nécessairement de manifestations de prestige, car les projets plus modestes permettent également de tester les qualités de tel partenaire en vue de collaborations futures.

Dans la politique culturelle suisse, la promotion délibérée de productions de qualité restées dans l'obscurité fait défaut. Il existe certes des moyens de monter des productions et de les diffuser, mais pour tourner, une oeuvre doit d'abord se faire connaître. Dans le domaine du théâtre et du ballet, par exemple, les rapports avec des partenaires ne s'établissent que grâce à des représentations effectives ou aux contacts personnels de certains groupes. Il s'agit de boucher cette lacune et de donner aux organisateurs étrangers l'occasion de se faire une idée des productions suisses les plus intéressantes.

Accueil et Echanges avec l'étranger

Comme par le passé, ce service maintiendra et développera quatre volets essentiels d'échanges culturels entre la Suisse et l'étranger:

Echanges universitaires

Les unités de présences de professeurs suisses dans des universités étrangères sont à la fois conservées et réorientées. L'accent mis actuellement, notamment aux USA et en Chine, sur des modalités souples, légères et co-financées sera renforcé. Il conviendra de porter une attention particulière à des modèles à la fois ouverts, et aussi délocalisés (Europe, Amérique du Sud, Afrique, Moyen-Orient). Différents organes scientifiques suisses continueront d'être partenaires et conseillers (Fonds national suisse pour la recherche scientifique, Office fédéral de l'éducation et de la science). On veillera à la diversification et au partage des savoirs.

Conférences

Au domaine des conférences et prestations données par des Suisses à l'étranger, domaine qui jusqu'ici était composé à 80% d'écrivains suisses en tournée, Pro Helvetia développera la possibilité d'accueillir des conférences données par des personnalités étrangères dans des milieux suisses. En effet, des rencontres confrontant des écrivains européens s'exprimant dans l'une des trois langues parlées en Suisse peuvent enrichir la culture de notre pays, surtout si elles sont menées dans un contexte approprié.

Participation à des colloques, symposia et festivals

Que ce soit en Suisse _ aux Journées Cinématographiques ou Littéraires de Soleure _ ou ailleurs, Pro Helvetia continuera de conseiller, préparer, organiser la

participation de personnalités compétentes dans leur domaine, et possédant d'évidentes qualités de communication, à des rencontres de toutes natures, à l'initiative de la Fondation ou sur recommandation des représentations diplomatiques, ou encore à la demande d'organiseurs.

Stages et séjours

A la possibilité traditionnelle d'accueillir des personnes étrangères voulant approcher des aspects spécifiques de la culture en Suisse ou cherchant à se familiariser avec des domaines pratiqués sur notre territoire, Pro Helvetia cherchera à subventionner au moins partiellement des artistes suisses désirant se rendre à l'étranger pour se perfectionner, de telle façon qu'au retour d'un stage même bref ils puissent revitaliser la culture suisse. La même remarque vaut pour le modèle d'échanges universitaires.

Echanges culturels Sud-Nord

Buts

Le dernier message du Conseil fédéral pour la période 1992-1995 confiait à notre fondation le mandat de soutenir davantage les projets d'échanges avec des pays situés hors de notre horizon culturel, notamment dans l'hémisphère sud. Il ne s'agissait pas d'y présenter unilatéralement la culture suisse, mais de contribuer mutuellement à un dialogue continu des cultures, par les rencontres personnelles et la collaboration, et de renforcer en Suisse la présence culturelle des pays de l'hémisphère sud. Pro Helvetia a donc reçu aussi un mandat d'information et d'animation en Suisse même.

Critères de décisions, en Suisse et à l'étranger

Les "échanges Sud-Nord" ont été lancés au milieu des années 80, parce qu'on s'était aperçu que ce domaine encore mal connu nécessitait une aide culturelle spécifique. Les nouveaux critères et méthodes tiennent compte des besoins particuliers des pays du Sud. Il est incontestable que le nombre des projets d'échanges et de manifestations culturelles provenant de l'hémisphère sud a considérablement augmenté. On a donc atteint un large public, qui a eu l'occasion d'acquérir, en quelques années, une nouvelle sensibilité lui permettant de distinguer la qualité de l'exotisme banal. A l'étranger, en revanche, faute de ressources, l'aide à la culture ne s'est développée que dans un cadre très étroit et de façon très sporadique.

Nouvelles exigences

Malgré les bouleversements survenus en Europe, les échanges culturels ne sauraient se limiter à ce seul continent. Comme il est impossible, avec les fonds disponibles, de répondre à toutes les attentes des régions de l'hémisphère sud, il faut déterminer un ordre de priorité. Bien que moins coûteuses que celles d'Europe, de nouvelles antennes de la fondation dans les pays du Sud ne sont guère réalisables. Il est donc prévu de soutenir désormais davantage de projets élaborés en commun avec des organisations culturelles bien enracinées dans leur pays. On ne créera pas de nouvelles structures, on renforcera celles qui existent.

Ressources nécessaires

Ces trois dernières années, le nombre des requêtes a de nouveau fait plus que doubler. Du même coup, il a fallu en repousser plus que jamais, et là-dessus des projets audacieux et de grande qualité.

Outre les requêtes financières, les demandes d'intervention et de conseil sont également en forte augmentation. Aussi importe-t-il de collaborer avec les agences travaillant dans le même domaine et de suivre soigneusement les projets. Comme le travail du service demande beaucoup de personnel, il est indispensable de lui accorder 200 pour-cent de postes.

A cause des frais élevés de transport, de la modestie des prestations locales et du manque d'infrastructure, les échanges culturels avec les pays de l'hémisphère sud exigent beaucoup de travail et d'argent. Le budget nécessaire s'élève donc à 673 000 francs.

Groupe VII - Communication, Cinéma

Information

Le principal moyen d'information est le rapport d'activité. Qui le consulte apprend quels artistes suisses ont réalisé quel projet, en Suisse ou à l'étranger, pour autant qu'ils aient été soutenus par Pro Helvetia. En Suisse, Pro Helvetia veut faire parler davantage d'elle. Un des moyens d'y parvenir est le nouveau sigle, qui sera bien visible partout où Pro Helvetia participe à une manifestation. En plus des communiqués réguliers sur les activités de la fondation, on prévoit des rubriques sur les questions culturelles, le développement du travail d'information des antennes de Genève et du Tessin, ainsi qu'une présence renforcée dans la presse électronique. Pro Helvetia organise déjà des rencontres importantes avec les médias: conférence de presse annuelle, journée "portes ouvertes" de l'antenne romande, réception lors du festival du cinéma de Locarno. S'y ajouteront les rencontres de presse aux Journées littéraires de Soleure, aux Journées poétiques de Frauenfeld, au Festival de la Bâtie, à Genève, à la foire des beaux-arts de Bâle, ART, ainsi qu'à d'autres occasions. La division communication y joue le rôle de coordinatrice des différents groupes spécialisés du Conseil de fondation. Par ailleurs, il faut intensifier le dialogue en Suisse et au-delà des frontières. Pro Helvetia sera plus présente aux manifestations qui encouragent ce dialogue, dans la Regio Basiliensis, le pourtour du lac de Constance et la région Rhône-Alpes. Dans ses publications, contrairement aux éditeurs des différentes régions linguistiques de la Suisse, Pro Helvetia s'intéresse aux questions culturelles à l'échelle nationale. Elle va devenir elle-même un lieu artistique, en demandant chaque année à des artistes visuels des installations pour ses locaux de Zurich et de Carouge. Les Rencontres de la maison Zum Lindengarten et les manifestations de la Maison Baron, à Carouge, servent de forum aux cinéastes et gens de théâtre, aux exposants et aux auteurs de Suisse.

La somme nécessaire à ces activités s'élève annuellement à 160 000 francs (150 000 jusqu'ici). Il faudrait engager une personne supplémentaire.

A l'étranger, Pro Helvetia informe le public quant à la création artistique et les aspects culturels de la vie en Suisse. Cela s'effectue dans le cadre de nombreuses manifestations, organisées ou soutenues par la fondation, où elle met de la documentation à disposition de la presse ou des organisations. Cette activité de renseignement destinée à l'étranger représente une part importante de

l'information culturelle suisse. Mais la fondation manque actuellement de personnel et de fonds pour s'en charger.

Documentation

Le service de documentation constitue en quelque sorte un bureau international de renseignements sur la vie culturelle en Suisse. Que ce soit oralement ou par écrit, Pro Helvetia fournit des informations aux particuliers et aux instances officielles, étrangères surtout, mais aussi locales, ainsi qu'à ses propres divisions et services. L'ouverture des Etats d'Europe de l'Est a provoqué une forte augmentation des demandes. La division a élargi sa palette de moyens d'information destinés à l'étranger et d'abonnements à des journaux et revues suisses. Il en résulte une meilleure connaissance de la Suisse, qui entraîne à son tour un surcroît de demandes. Un autre service de la division communication consiste à diffuser l'information dans la fondation même. Distribuées dans les divisions et services, les coupures de presse tirées de journaux ou de revues les informent des actualités culturelles suisses et étrangères. Ce travail nécessite la construction et l'entretien d'une bibliothèque à usage interne.

Pour remplir ses tâches d'information, la division a besoin d'un poste supplémentaire de documentaliste à temps complet, ainsi que d'un collaborateur ou d'une collaboratrice chargé(e) de la bibliothèque projetée, d'un local pour ladite bibliothèque et des fonds correspondants, soient 240 000 francs (contre 200 000 jusqu'à maintenant).

Publications

Les publications de Pro Helvetia répondent à une demande intense, de la part de l'étranger, en informations sur la culture suisse, car l'édition suisse ne produit rien de comparable. Imprimés maniables et facilement disponibles, ce sont des supports idéaux d'information sur la culture suisse, à l'intention des étrangers. En 1993, il s'est distribué dans le monde entier 50 000 de ces publications. Pour les seules brochures, les ambassades suisses, les institutions culturelles étrangères et les particuliers en ont commandé près de 25 000. Elles sont disponibles en sept langues et tirées à 3000 exemplaires chacune. Pour accompagner la projection de films d'auteurs suisses à l'étranger, on fournit des portraits filmés, et des dossiers sur les artistes lors d'expositions. La revue "Passages" jouit toujours d'un bon accueil dans la presse étrangère. Elle paraît en trois langues.

Pour répondre aux besoins croissants, le programme d'édition doit s'étendre continuellement et offrir de nouvelles langues (espagnol, langues d'Europe centrale et orientale). Depuis la dernière requête, le but du travail à l'étranger n'a pas varié, mais bien son contexte, tant du point de vue financier que politique et social. Les ressources ont en effet diminué au moment même où la demande en publications de Pro Helvetia augmentait fortement; cela provient en partie de l'intérêt de ces dernières et de leur présentation attrayante, mais surtout des bouleversements politiques et sociaux: ouverture de l'Europe, clivage Nord-Sud toujours plus accusé, besoin croissant d'informations de base accessibles et lisibles, surtout dans un contexte culturel toujours plus agité et souvent traité à la légère par les médias.

Pour gérer ce programme de publication, il nous faut un poste de plus (connaissances d'espagnol, expérience de rédacteur).

Le budget actuel de 552 000 francs devrait passer à 1 million.

Cinéma - Suisse

Depuis le vote du 6 décembre 1992, l'importance des échanges culturels a encore augmenté. Le cinéma est un moyen privilégié d'approfondir le dialogue entre les régions linguistiques de la Suisse, puisqu'il transmet aussi au public l'orientation culturelle de ses auteurs. C'est pourquoi il faudrait soutenir davantage les échanges de films entre régions linguistiques.

Le budget devrait passer de 25 000 à 52 000 francs et deux jours de travail y être consacrés par semaine.

Cinéma - Etranger

La fondation exerce son activité cinématographique dans le cadre du mandat légal des échanges culturels avec l'étranger. Elle montre les films d'auteurs suisses dans le monde entier, soient 99,7% de la terre habitée.

Le travail suit trois axes principaux.

1) Informer le monde entier sur la Suisse, par l'image et le son.

Le cinéma est peut-être le média le plus approprié pour communiquer au monde la vie et la mentalité, mais aussi la géographie d'un pays sous toutes leurs facettes, et d'en faire saisir au public seulement le quotidien, mais aussi les rêves. La projection de films suisses à l'étranger est un moyen efficace de contrer l'isolement croissant de la Suisse.

2) Gagner le public du monde entier aux créations des cinéastes suisses.

Grâce à son système mondial de distribution, l'industrie américaine du film contrôle déjà 80% de tous les cinémas. Les îlots protégés sont l'Inde, avec sa propre industrie et son marché fermé, quelques Etats arabes et, dans une certaine mesure, la République populaire de Chine. Les 7-10% restants sont disputés par tous les films qui n'ont pas été produits à Hollywood, en Inde, en Egypte ou en Chine, soient tous ceux d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique, d'Australie, un bon nombre de ceux d'Asie et les films d'auteurs d'Amérique ! Il n'y a donc pratiquement plus de marché libre du cinéma, ce qui fait que les films suisses ne trouvent qu'exceptionnellement un distributeur commercial. Dans presque tous les pays, cependant, il y a des institutions qui présentent des films: cinémathèques, clubs, cinémas communaux; c'est avec elles que travaille Pro Helvetia. Dans la plupart des pays du globe, on ne peut voir de films suisses qu'aux manifestations organisées par Pro Helvetia.

3) Affermir les institutions vouées au cinéma et préserver ainsi le forum principal du film suisse. Si ces institutions disparaissaient, c'en serait fait du seul réseau de salles qui projettent encore des films suisses.

En 1993, Pro Helvetia a présenté 111 films différents (dramas, documentaires et films courts) et touché 120 000 spectateurs en quelque 600 séances. Cela est remarquable, mais, comparé aux 1000 séances de 1989 pour 200 000 entrées, représente quand même une baisse inquiétante, qu'il faut attribuer à la diminution nette des moyens disponibles, due à son tour au renchérissement et aux coupes budgétaires. Le cinéma suisse est très demandé. Mais nous sommes obligés de refuser plusieurs requêtes ou de les renvoyer aux calendes grecques. Les contacts établis à long terme à New York, Tokyo ou Rio de Janeiro s'estompent, parce qu'un travail continu exige des ressources dont nous ne disposons pas.

La loi sur le cinéma fait devoir à la Confédération de soutenir la production cinématographique suisse. La Confédération a intérêt à ce que les films qu'elle soutient soient vus. Dans quelques villes, peu nombreuses mais importantes, comme Paris, New York, Tokyo et Rio de Janeiro, il faudrait que les journées ou semaines du cinéma suisse deviennent une manifestation annuelle régulière. Dans les pays ne disposant pas d'institutions vouées au film d'art et d'une infrastructure correspondante, il faudrait favoriser les solutions originales comme les projections itinérantes.

Le savoir-faire et les contacts existent; ce qui manque, ce sont les fonds et le personnel. 1 341 000 francs par an (budget 1994: 864 000, 1990: 1,05 million !) et 4,5 postes (1994: 2,8) permettraient un travail efficace.

3ème partie

Remarque préliminaire concernant la 3ème partie

Pro Helvetia n'est pas seulement consciente de la situation délicate des finances fédérales, elle en a fait la douloureuse expérience dans sa propre chair! Compte tenu de cet état de choses, la fondation ne continue pas dans le fil de 1992-1995 (ce qui serait logique de la part d'une institution tournée vers l'avenir) mais, contrainte par la nécessité, réduit ses exigences dans la mesure qui lui paraît encore défendable.

Aperçu général des finances

	Requête 1996-99		Budget actuel	
	Budget (fr.)	en %	Francs	en %
Total intérieur	9'174'000	25.48	7'968'000	30.07
Total étranger	16'091'000	44.70	12'254'000	46.24
Pool	1'515'000	4.21		
Coûts fonctionnels	9'220'000	25.61	6'278'000	23.69
Coûts de production	2'820'000	7.83	1'728'000	6.52
Experts	600'000	1.67	450'000	1.70
Conseil, Entremise, Controlling/Evaluation	400'000	1.11	300'000	1.13
Coûts administratifs	5'400'000	15.00	3'800'000	14.34
Total	36'000'000	100	26'500'000	100

Requête 1996 - 99 144 mio.
Moyenne annuelle 36 mio.

Requête 1992 - 95 168 mio effectivement obtenu: 106 mio

1992	37 mio.	1992	28 mio.
1993	41 mio.	1993	25 mio.
1994	44 mio.	1994	26 mio.
1995	46 mio.	1995	27 mio.

➤ **Aperçu général des finances**

Intérieur		Requête	Budget
Division		1996-99	actuel
		Budget (fr.)	
I	Arts visuels	500'000	608'000
	Expositions (échanges)	100'000	
	Publications d'art	400'000	
II	Musique	1'407'000	1'220'000
	Premières auditions/créations	800'000	
	Productions de disques	150'000	
	Commandes d'oeuvres	150'000	
	Musique (échanges)	307'000	
III	Littérature	2'560'000	1'906'000
	Commande littéraires	750'000	
	Comm. litt. pour traductions	150'000	
	Subsides de travail	250'000	
	Echanges culturels	500'000	
	Subsides d'impression	500'000	
	Revues littéraires	260'000	
	Primes d'éditeurs	150'000	
IV	Théâtre	1'895'000	1'682'000
IV	Danse	800'000	849'000
V	Educatons des adultes		
	Animation / Culture populaire	1'380'000	1'026'000
	Bus d'animation culturelle, Stapferhaus		
	Projets individuels		
VII	Communication, Cinéma	212'000	175'000
	Information	160'000	
	Cinéma (échanges)	52'000	
	Culture populaire,	420'000	502'000
Total	intérieur	9'174'000	7'968'000

Aperçu général des finances

Etranger		Requête 1996-99	Budget actuel
Division		Budget (fr.)	
I	Arts visuels	2'663'000	2'391'000
	. Domaine traditionnel, requêtes, nouveaux médias	2'000'000	
	. Coopérations avec des partenaires étrangers	663'000	
II	Musique	1'900'000	1'531'000
III	Littérature	1'306'000	970'000
	Traductions, subsides d'impression	600'000	
	Distributions de livres	300'000	
	Envoi d'oeuvres littéraires	200'000	
	Participation aux manifestations	206'000	
IV	Théâtre	1'500'000	1'225'000
IV	Danse	678'000	500'000
VI	Réseaux	5'583'000	3'938'000
	Initiatives	1'116'000	
	Milan	485'000	
	Le Caire	190'000	
	Paris	2'018'000	
	Berlin	100'000	
	Accueil et échanges	1'001'000	
	Echanges culturels Sud-Nord	673'000	
	Echanges culturels Est-Ouest	actuellement financé par un crédit spécial	
VII	Communication, Cinéma	2'261'000	1'699'000
	Communication	920'000	835'000
	Cinéma	1'341'000	864'000
	Crédit-DFAE	200'000	188'000
Total étranger		16'091'000	12'254'000

PERSONNEL				
		ETAT: JUILLET 1994		
		postes- occupés en 1994	augmentation prévue	1996-1999
DIRECTION		3.90	0.20	4.10
DIVISION I		4.70	0.80	5.50
Arts visuels				
DIVISION II		2.30	1.00	3.30
Musique				
DIVISION III		4.20	0.80	5.00
Littérature				
DIVISION IV		2.00	1.40	3.40
Théâtre et danse				
DIVISION V		0.80	1.20	2.00
Education des adultes				
DIVISION VI		6.90	3.90 1)	10.80
Réseaux				
DIVISION VII		8.60	3.00	11.60
Communication				
DIVISION VIII		5.80	2.30	8.10
Administration				
		39.20	14.60	53.80
1) inclus 2 postes 'Milano'				

N37445

**Arrêté fédéral
concernant le financement des activités
de la fondation Pro Helvetia de 1996 à 1999**

Projet

23

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 18 janvier 1995¹⁾,
arrête:

Article premier

Pour lui permettre d'accomplir les tâches définies par la loi, la Confédération accorde à la fondation Pro Helvetia les aides financières suivantes pour les années 1996 à 1999:

1996	28 millions de francs,
1997	29 millions de francs,
1998	30 millions de francs,
1999	31 millions de francs.

Art. 2

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum.

N37445

¹⁾ FF 1995 II 856

Message concernant le financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 1996 à 1999 du 18 janvier 1995

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1995
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	95.004
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.05.1995
Date	
Data	
Seite	856-902
Page	
Pagina	
Ref. No	10 108 201

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.